

**DEVAUX Lucas**

**Mémoire de pratique professionnelle présenté dans le cadre du  
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé**

**Nés sous la même étoile ?**

*Les personnes en situation de handicap mental à l'épreuve de la  
participation sociale : Étude d'une responsabilité collective*

**Domaine de compétence 1 : Accompagnement social & éducatif spécialisé**

---

*Session : mai 2021*

## Déclaration sur l'honneur contre le plagiat

Je soussigné,

Nom : **DEVAUX**

Prénom : **LUCAS**

Session de certification : **2021**

Diplôme d'État : **EDUCATEUR SPECIALISE**

Certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité,

Certifie enfin que ce mémoire, totalement ou partiellement, n'a jamais été évalué auparavant et n'a jamais été édité.

Fait à **RENNES**, le **10 MAI 2021**

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucas Devaux', written over a solid horizontal line.

## Sommaire

<b>Introduction générale .....</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre I. Phase préparatoire à la recherche.....</b>	<b>4</b>
I.1. Du choix du thème, à la définition du sujet de recherche .....	4
I.2. Formuler une question de départ .....	8
<b>Chapitre II. Participer socialement : Une responsabilité collective_.....</b>	<b>9</b>
II.1. Définitions et éléments de contexte .....	9
II.2. Des conséquences de l'environnement social sur l'individu : Histoire d'un passage obligé .....	12
II.3. Participer, est-ce être inclus ? .....	22
<b>Chapitre III. L'inclusion sociale : Un miroir aux alouettes ? .....</b>	<b>24</b>
III.1. Inclusion, ou exclusion sociale : éléments de compréhension .....	24
III.2. Le parcours : un élément déterminant de l'inclusion sociale .....	28
III.3. Pouvoir agir est-ce vouloir agir ? .....	37
<b>Chapitre IV. Problématisation du sujet de recherche .....</b>	<b>39</b>
IV.1. Synthèse de la phase de recherche .....	39
IV.2. Question de recherche .....	42
IV.3. Formuler une hypothèse .....	42
<b>Chapitre V. Préconisations professionnelles &amp; Réflexivité_.....</b>	<b>43</b>
V.1. Inclusion sociale et éducation spécialisée : quelques pistes d'actions .....	43
V.2. Une évocation personnelle du sujet .....	45
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>46</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>47</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>50</b>

## Introduction générale

Successivement, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie ou la psychologie sociale ont pu tenir un discours sur l'Homme, cela ayant fait apparaître que l'être humain est indissociable de l'environnement social qui l'entoure. Dans les faits, interroger la relation qui unit l'individu et le contexte au sein duquel il est contenu, revient inévitablement à parler du lien social.

Par le passé, nombreux ont été les auteurs à analyser les conséquences du lien social sur la construction de l'individu. Ainsi, les travaux de John Bowlby<sup>1</sup> ont mis en évidence l'importance de la relation d'attachement pour un jeune enfant ; au travers du concept de déterminisme social, Pierre Bourdieu<sup>2</sup> démontrait le rôle de l'environnement sur la trajectoire sociale de l'individu ; enfin, les travaux de Sigmund Freud<sup>3</sup> proposaient de considérer la construction psychique du sujet comme une conséquence du lien à l'autre.

Ces quelques évocations suffisant à illustrer que l'être humain est perméable au monde, qu'en est-il lorsque le lien social est rompu ? Au travers de son ouvrage sur le suicide<sup>4</sup>, Émile Durkheim montrait que l'isolement social de l'individu pouvait le conduire à ne plus vouloir vivre. Présentant ainsi le lien social comme une condition de l'existence.

Toutefois, soucieux de débiter ce travail sur une note positive, il semble important d'annoncer que nous nous intéresserons ici au lien social qui unit les personnes en situation de handicap mental à leur environnement. Historiquement, il aura fallu attendre le XXème siècle pour que les personnes en situation de handicap soient reconnues comme des personnes faisant partie intégrante de la société française. Cette reconnaissance de droit mettant en évidence un certain nombre de réalités sociales qu'il faut aborder.

Ce travail sera alors l'occasion d'interroger la manière dont les personnes en situation de handicap mental participent socialement, mais aussi culturellement. Pourquoi ? Parce que la participation sociale est une conséquence directe du lien social. Investir l'espace social c'est alors une possibilité de faire l'expérience de nouveaux environnements, de se socialiser, de construire une identité, de développer une image de soi-même et d'être inclus dans un collectif... Autant d'enjeux que le parcours social des personnes en situation de handicap mental nous permettra de comprendre dans cette étude.

---

<sup>1</sup> Bowlby, J. (2014). *Amour et rupture, les destins des liens affectifs*. Albin Michel. 185p.

<sup>2</sup> Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de minuit, 670p.

<sup>3</sup> Freud, S. (2016). *Sur le rêve*. Éditions Payot. 643p.

<sup>4</sup> Durkheim, E. (1993). *Le suicide : étude de sociologie*. Paris. PUF. 463p.

## Chapitre I. Phase préparatoire à la recherche

### **I.1. Du choix du thème, à la définition du sujet de recherche**

#### *I.1.A. Propos général : une représentation naïve du sujet abordé*

« La sociologie est un sport de combat ! »<sup>5</sup>, disait Pierre Bourdieu lorsqu'il donnait ses célèbres conférences au Collège de France il y a de cela plusieurs décennies. Mais qu'entendait-il par-là ? Peut-être qu'au-delà de la discipline purement sociologique, toute démarche scientifique suppose de faire preuve de rigueur. Ainsi, la science peut être associée à un sport de contact : elle est au contact du terrain, des outils et des méthodes qui permettent au chercheur non seulement de chercher, mais aussi parfois de trouver ; la science est au contact du doute, moyen par lequel toute conclusion hâtive peut être évitée. Mais en premier lieu, la science est au contact des représentations naïves du chercheur, représentations dont il lui faut prendre conscience pour ne pas induire d'emblée.

Si je veux insister ici sur ce point, c'est parce que celui-ci me renvoie à une phrase que j'ai entendue de nombreuses fois au détour de ma formation d'éducateur spécialisé : « Chercher, c'est d'abord questionner les évidences ». Et il m'aura fallu du temps pour saisir le sens de ces quelques mots, jusqu'au jour où un article de journal me mit sur la voie. Des chercheurs de l'université de Rennes 1 venait de découvrir que la dyslexie n'était pas le résultat d'une altération cognitive du cerveau comme on le pensait, mais plutôt la conséquence d'une malformation visuelle chez la personne<sup>6</sup>. Dès lors, et afin d'apporter des réponses aux problèmes posés, force est de constater que la science ne doit jamais cesser de questionner les évidences.

A l'aube du travail que je souhaite mener ici, j'ai à cœur de m'interroger sur la participation sociale des personnes en situation de handicap mental. Quel rapport avec la dyslexie me direz-vous ? Aucun. Si ce n'est qu'à la manière des professeurs de l'université de Rennes 1, ma recherche ne saurait prendre sens, sans que j'ai préalablement mis en lumière les représentations naïves, les jugements, et les interprétations que le sujet m'évoque ... Ceci formant un certain nombre d'évidences qu'il me faut d'abord présenter, avant de les considérer comme de possibles outils de recherche.

---

<sup>5</sup> Bourdieu, P., Champagne, P., Lenoir, R., Poupeau, F., & Rivière, M. C. (2012). *Sur l'État. Cours au collège de France (1989-1992)*. Seuil. Page 22. 251p.

<sup>6</sup> Le Floch, A., & Ropars, G. (2017). Left-right asymmetry of the Maxwell spot centroids in adults without and with dyslexia. *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences*. 22p.

La participation sociale des personnes en situation de handicap mental est inscrite dans la loi, et, au détour de mes expériences professionnelles, j'ai pu constater que cette notion pouvait rythmer le parcours institutionnel des personnes. Souvent, en réunion, les professionnels se demandaient comment créer des passerelles entre le milieu protégé et le milieu ordinaire. Se dessinait alors un certain nombre de partenariats avec des associations locales. Tout était réfléchi en fonction des capacités de la personne, l'équipe mettant toujours un point d'honneur à sécuriser l'activité de bout en bout. Mais la question de la sécurité m'a interpellée lors d'un après-midi où nous accompagnions un groupe accueilli en foyer d'hébergement. Nous déplaçant pour participer à une activité de rugby adapté dans un club relevant du milieu ordinaire, une attitude m'interrogea. Un encadrant du club claquait des doigts pour appeler les personnes du foyer, leur parlait de manière infantile et accompagnait les ordres qu'il pouvait donner à l'aide de gestes proches de ceux dispensés dans les écoles d'éducateur canin ... Était-ce cela la sécurité dont les membres de l'équipe parlait en réunion ? Quelle image ce type de comportement pouvait-il renvoyer aux participants ? Finalement, est-ce que la rencontre n'est pas toujours une prise de risque ? Moi qui pensais que participer était toujours la garantie d'une expérience positive, il me fallait en savoir plus.

S'engageait alors de nombreuses discussions avec des personnes en situation de handicap mental, m'amenant à remarquer que l'image que les personnes concernées avaient d'elles-mêmes questionnait leur participation aux activités proposées en milieu ordinaire. C'est le cas de Pierre<sup>7</sup>, travailleur en ESAT de 58 ans qui, à l'approche de la retraite ne souhaite pas adhérer à l'association de scrabble de sa commune, car « il va être le seul handicapé ». Concernant Manon, jeune femme de 21 ans suivie par un SAVS, elle a arrêté le basket parce qu'elle « est lente ». Pour sa part, Valentin ne veut participer à aucune activité en milieu ordinaire puisqu'après avoir rejoint un club de randonnée il témoigne que « personne ne voulait lui parler ». Simon, 26 ans, se décrit comme « incapable de prendre le bus tout seul », il ne va au cinéma que lorsque le service d'accueil de jour s'y rend. Autrement, Pierre a 20 ans, et a quitté son équipe de rugby adapté pour intégrer une équipe évoluant en milieu ordinaire, car sa place est « avec les autres ». Avant la pandémie, Dominique, 47 ans, continuait de se rendre au café en bas de chez lui chaque matin pour lire le journal avec les anciens car « tout le monde m'aime bien, et je ne suis pas qu'avec les handicapés du foyer ». Enfin, Jordan ne sort plus depuis qu'un accident de voiture a changé

---

<sup>7</sup> L'ensemble des noms et prénoms des personnes interrogées dans ce travail a été rendu anonyme

sa vie. En situation de handicap mental, ses amis ne le voient plus, et il ne veut pas rencontrer de nouvelles personnes maintenant qu'il est « devenu gogol ».

L'ensemble de ces récits, positifs ou négatifs, m'a amené à me questionner sur ce que produit l'expérience du milieu ordinaire pour les personnes en situation de handicap mental, et force est de constater que les interactions hors du milieu protégé produisent des effets dont chaque personne peut attester. Mais pourquoi alors participer socialement si ceci peut représenter une prise de risque ? Pourquoi les discours des personnes sont-ils si hétérogènes ? Si la participation sociale des personnes est devenue le fer de lance de notre société, pourquoi en faire une ligne de mire si les résultats ne sont pas constamment positifs ? Autrement dit, quels enjeux soulève la participation sociale des personnes en situation de handicap mental ? Quelques lectures me mirent sur la voie ...

### *I.1.B. Du thème au sujet : introduire des lectures*

Au carrefour de la psychologie, de la sociologie, de l'anthropologie ou encore de la psychologie sociale, les questions de participation m'ont toujours animé. En parler, c'est questionner les enjeux du lien social. Et à ce propos, la lecture de différents travaux de recherche m'a donné une image plus précise des relations humaines : Le lien social est un besoin pour l'individu, et celui-ci l'accompagne tout au long de sa vie.

#### *Besoin social et sciences humaines*

Dans son ouvrage *La socialisation*<sup>8</sup>, le sociologue Claude Dubar insiste sur l'influence des interactions sociales sur la construction de l'identité. Pour l'auteur, la construction de l'identité est un processus qui accompagne la personne tout au long de sa vie, et qui se rejoue au fil des rencontres. Reprenant les travaux anthropologiques de Mary Douglas, et sociologiques de Erving Goffman, Claude Dubar met l'accent sur le caractère essentiel de la socialisation sur la construction identitaire de la personne. François Dubet dans son ouvrage *Sociologie de l'expérience*<sup>9</sup>, poursuivra d'ailleurs cette idée en témoignant de l'influence des expériences vécues par la personne sur son degré de participation sociale. Ainsi, il nous est permis de voir l'identité comme une entité perméable à l'interaction des êtres humains. L'identité est aux prises des contextes (professionnels, amicaux, familiaux ...), elle est construite, déconstruite, mais toujours aux prises d'une éventuelle reconstruction.

---

<sup>8</sup> Dubar, C. (2015). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin. 251p.

<sup>9</sup> Dubet F. (2016) *Sociologie de l'expérience*. Édition le point, Collection Essai. Paris, France.359p.

L'identité est alors un fil d'Ariane qui : « Nous fait être au monde »<sup>10</sup>, mettant ainsi en évidence le besoin social des êtres humains. Déjà nouveau-né, la relation d'attachement joue un rôle essentiel sur la suite de la vie. La relation d'attachement mère-enfant, puis « père »-enfant, conditionne la capacité du nouveau-né à entretenir des relations sécurisantes dans le futur. Le besoin social s'exprime alors en premier lieu dans le contexte familial et renseigne sur l'importance du développement cognitif et affectif de l'enfant : Pour entretenir des relations sociales au cours de sa vie, la relation d'attachement est primordiale. Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, insiste d'ailleurs sur l'importance des mille premiers jours de la vie de l'enfant. Pourquoi ? Puisque pour le chercheur, les nourrissons sont aussi des êtres sociaux, qui ne deviendront des individus qu'au travers des échanges avec autrui. Le besoin social témoigne alors de la condition humaine, tant il nous accompagne de la naissance jusqu'à la mort<sup>11</sup>.

Passé cette période de l'enfance, le besoin social de l'être humain se structure également au travers du *processus d'individuation*, mis en lumière par Carl Gustav Jung<sup>12</sup>. Pour le psychiatre, l'articulation des dispositions conscientes et inconscientes permettent à l'être humain de développer une personnalité individuelle. Ce développement est en lien direct avec l'environnement de référence de la personne, à savoir ses expériences propres, les comportements attendus par autrui, ou encore les désirs refoulés par crainte d'être rejeté par l'autre. Pour l'auteur, toutes ces caractéristiques permettent à l'individu de construire sa personnalité, et force est de constater que les relations sociales vécues par chaque être humain déterminent ce processus.

Le besoin social peut donc être abordé au travers des sciences humaines, et je remarque que la quête de ce besoin confirme l'existence d'une frontière perméable entre soi et les autres. Le développement des êtres humains est influencé par l'environnement, les expériences et les désirs, mais ces items appartiennent tantôt au monde extérieur, tantôt à la personne elle-même. La personne est alors autant le produit de ses représentations propres que le résultat du monde qui l'entoure. De ce dialogue, naissent l'attachement, la personnalité et l'identité ... Impliquant toujours pour la personne de construire une image de soi.

---

<sup>10</sup> Cabestan, P. (2015). Qui suis-je? Identité-ipse, identité-idem et identité narrative. *Le philosophe*. PP 151-160. 160 p.

<sup>11</sup> Cyrulnik, B. (2001). *Vilains petits canards (Les)*. Odile Jacob. 241 p.

<sup>12</sup> Kaswin-Bonnefond, D. (2003). *Carl-Gustav Jung*. Paris cedex 14, France. PUF. 248 p.



## **I.2. Formuler une question de départ**

### *I.2.A. Des constats de terrain à la question de départ*

Grâce à quelques lectures et aux discours des personnes rencontrées, j'ai pu constater que les relations sociales ne sont pas anodines pour les êtres humains : l'expérience du lien avec autrui permet à chacun de développer sa personnalité, de construire son identité et finalement d'arborer une image de soi. Toute expérience produit des choses chez l'individu, et cela m'amène à comprendre que la personne est prise dans un lien de réciprocité avec son environnement, mais il faut encore le vérifier. Naïvement, j'ai toujours pensé que favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap était l'assurance d'aboutir à des lendemains qui chantent. Pour autant, les choses ne semblent pas aussi simples. Bien que les relations sociales soient un besoin pour tout être humain, chacun développe sa singularité en fonction des expériences qu'il aura vécu : cela renvoyant à questionner les mécanismes de la participation sociale. La phase préparatoire de ce travail m'aura conduite à remettre mes suppositions en question, m'amenant à penser que la participation sociale n'est pas toujours une garantie pour que chacun se développe et s'épanouisse. A ce moment de mon travail, je suis confronté à de nombreuses zones d'ombres que je souhaite mettre en lumière. Si la participation sociale relève des enjeux, elle semble aussi témoigner que l'environnement et la personne sont à prendre en compte pour comprendre les relations sociales.

Bien que tout cela nécessite vérification, le regard porté sur soi-même semble avoir un lien avec la possibilité de participation sociale, et j'aimerais en comprendre les mécanismes. Mon interrogation sera donc la suivante : **Dans quelles mesures le regard que les personnes en situation de handicap mental portent sur elles-mêmes peut-il jouer un rôle sur leur participation sociale ?**

### *I.2.B. Démarche méthodologique d'enquête*

Pour mener à bien ce travail, je souhaite réaliser des questionnaires à destination de publics évoluant en milieu ordinaire, cela pourrait me permettre de recueillir une diversité d'habitudes ou de points de vue sur les personnes en situation de handicap mental. Autrement, la réalisation d'entretiens semis-directifs avec des chercheurs en sociologie et en psychologie sociale me seront précieux pour comprendre certains mécanismes que j'ignore. Enfin, la réalisation d'entretiens avec des professionnels du secteur social, et des personnes en situation de handicap mental, sera l'occasion d'étayer mes connaissances de leur parcours, en questionnant les enjeux de leur participation sociale.

## Chapitre II. Participer socialement : Une responsabilité collective

### II.1. Définitions et éléments de contexte

#### *II.1.A. Politiques publiques et handicap*

La question du handicap ne date pas d'hier, et chaque société a historiquement abordé la question sous des angles divers. Dès l'antiquité, la civilisation grecque excluait les personnes infirmes, les pensant touchées par une malédiction. Au moyen-âge, la différence est accompagnée, mais les personnes enfermées : En témoigne le développement des hospices et autres « hotels-dieu », ayant pour but d'assurer une prise en charge religieuse à l'abri des regards. Ainsi, comme en témoigne Bernard Allemandou<sup>13</sup>, il faudra attendre le siècle des lumières, et les avancées philosophiques de Denis Diderot pour entrevoir une égalité de droit entre les Hommes : Diderot ayant pris le parti de démontrer que chaque être humain est l'égal d'un autre, à condition que l'éducation ait pu répondre aux besoins de chacun.

Historiquement, la personne handicapée s'est donc vue exclue, puis reconnue comme un être humain à part entière, disposant de droits. La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 définira ceci : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »<sup>14</sup>. Force est de constater que les politiques publiques ont eu pour objectif de garantir les droits fondamentaux de chaque citoyen. Mais cette égalité de droit révèle t'elle aussi une égalité de fait ? Concernant le handicap, il faudra attendre 1975 et l'approbation de la loi Veil<sup>15</sup> pour voir apparaître un dispositif à même de garantir le droit des personnes à faire partie de la société. En fixant comme priorité nationale le droit à l'intégration sociale et scolaire, le droit au travail et à une éducation adaptée, la France a dessiné les contours d'une société inclusive pour les personnes handicapées. Néanmoins, il faudra attendre le XXIe siècle pour que le statut des personnes handicapées soit reconsidéré.

La loi dites 2002.2, du 02 janvier 2002<sup>16</sup> rénovant l'action sociale et médico-sociale, développe 4 axes dont les objectifs sont de promouvoir les droits et l'autonomie, de garantir

---

<sup>13</sup> Allemandou, B. (2003). Les orphelins, enfants de la Patrie, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2002, 271 p.

<sup>14</sup> *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, Article 1.* (s. d.). Legifrance. Consulté le 7 janvier 2021 à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/constitution/declaration-des-droits/>

<sup>15</sup> *Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.* (s. d.). Legifrance. Consulté le 7 janvier 2021 à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/000789829/>

<sup>16</sup> *Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.* (s. d.). Legifrance. Consulté à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/JORFTEX000078978/>

la dignité, d'affirmer la citoyenneté et de corriger ainsi que de prévenir les effets d'une éventuelle exclusion des personnes handicapées. En reconnaissant le fait que la société doit garantir l'intégrité de la personne dans un certain nombre de dimensions (droits, accès aux services publics, citoyenneté), la France propose de considérer le handicap comme une responsabilité de la société et non plus seulement de l'individu. Cela ouvrant la voie à la loi du 11 février 2005<sup>17</sup>, laquelle abordera le handicap dans une perspective situationniste, à savoir qu'il n'y a pas de handicap en soi, mais des situations handicapantes, justifiant l'apparition du terme « personne en situation de handicap ». Dès lors, quoi comprendre ? Une personne est reconnue en situation de handicap lorsque " (...) une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société est subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."<sup>18</sup>.

Il faut alors insister sur la notion de participation à la vie en société. Puisque, telle que le précise la loi de 2005, la participation sociale et citoyenne des personnes doit être garantie en milieu ordinaire, ce qui suppose que la personne en situation de handicap est reconnue comme un citoyen à part entière : témoignant d'une « obligation de solidarité de la société à l'égard de la personne en situation de handicap et de son projet de vie. ».<sup>19</sup>

### *II.I.B. Handicap mental, participation sociale et inclusion : De quoi parle-t-on ?*

La participation sociale des personnes en situation de handicap est inscrite dans la loi. Toutefois, avant de revenir plus précisément sur cette notion, il semble important de comprendre que le handicap, bien qu'il soit affaire de contextes et de situations, doit être caractérisé. En France et à l'international, il est ainsi reconnu que le handicap peut être moteur, auditif, visuel, psychique ou encore cognitif ; mais c'est autour de la dimension mentale du handicap que notre travail s'articulera.

Pour Vanessa M., éducatrice spécialisée travaillant dans un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), le handicap mental résulte d'une interaction

---

<sup>17</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. (s. d.). Legifrance. Consulté le 7 janvier 2021 à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/2005-102PLMLL/>

<sup>18</sup> *Ibid*, Article 1<sup>er</sup>.

<sup>19</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. (s. d.). Mdp77. Consulté le 7 janvier 2021 à l'adresse : <https://www.mdp77.fr/fr/la-loi-du-11-fevrier-2005>

entre la personne et la société : « Être en situation de handicap mental, c'est avant toute chose être une personne. Chacun a des compétences, des capacités et une singularité, mais tout ceci est à prendre en compte en fonction de l'environnement. Le handicap mental est toujours lié à une déficience intellectuelle pour la personne, c'est-à-dire que le développement intellectuel peut soulever des questions de compréhension, de raisonnement et d'autonomie, c'est un ensemble de problématiques lié au degré d'habileté de la personne sans que celle-ci n'ait de maladie. Là où la définition du handicap mental est intéressante, c'est qu'elle renvoie toujours à une conséquence sociale. En voici un exemple simple : Dans une société où tout est écrit en braille, c'est celui qui ne déchiffre pas le braille qui vit une situation de handicap. ».<sup>20</sup>

Cette définition du handicap mental met en évidence que pour participer socialement, l'environnement doit être adapté aux besoins des personnes. Mais pourquoi participer ? Pour Pierre Castelein, chercheur de l'université de Bruxelles, la participation sociale renvoie toujours à la notion d'adaptation. Pour l'auteur, participer c'est avoir l'opportunité de réaliser pleinement ses habitudes de vie, c'est-à-dire que chacun, au travers des projets qui sont les siens, doit pouvoir continuer de s'investir en tant qu'acteur de la société : C'est une garantie d'épanouissement. Participer, c'est alors reconnaître que la personne, par sa capacité à être autonome, à un rôle social, lequel dépend autant des potentialités de chacun que des exigences de l'environnement.<sup>21</sup>

Enfin, parler de la participation sociale, c'est inévitablement considérer la question de l'inclusion. Être inclus, cela s'oppose à être exclu, et c'est bien sur ce modèle que les politiques publiques se fondent aujourd'hui. La participation sociale des personnes en situation de handicap révèle donc un objectif de société, mais cette notion renvoie à un processus où la personne est actrice dans un environnement fait de contraintes. L'inclusion relèverait donc des facilités mises en place par la société pour que la personne « fasse partie de », accède à des ressources, développe des relations sociales et poursuive sa vie. L'inclusion sociale est donc un processus dynamique témoignant de la participation de la personne à la société : c'est une application « de fait » du droit à participer socialement.

Aujourd'hui, une grande partie des recherches en sciences sociales traitent de la participation professionnelle ou scolaire en milieu ordinaire. Pour autant, la participation

---

<sup>20</sup> Entretien réalisé le 13 janvier 2021

<sup>21</sup> Castelein, P. (2013). CIF & PPH, un « langage commun » pour comprendre le handicap. Bruxelles. Ed. Imago. PP 54-55. 177 p.

culturelle des personnes en situation de handicap mental, bien qu'inscrite dans la loi, trouve un écho dans les revendications d'associations diverses, sans que les recherches scientifiques ne s'y penchent davantage. Force est de constater que les applications de la participation sociale sont larges et que, ne pouvant pas rendre compte de toutes ces dimensions, il nous faut en choisir une. Par conséquent, la suite de ce travail s'articulera autour de la notion de participation culturelle des personnes en situation de handicap mental.

## **II.2. Des conséquences de l'environnement social sur l'individu : Histoire d'un passage obligé**

Dès le 18<sup>e</sup> siècle Denis Diderot rappelle que « *Rien n'est inné, mais tout est acquis* »<sup>22</sup>. En ces termes, la construction sociale d'un individu renvoie à l'idée que les êtres humains ne sont pas dotés d'un quelconque bagage culturel à la naissance et que celui-ci se développe tout au long de la vie. Comme pour l'apprentissage du langage chez l'enfant, les individus intériorisent des normes et des valeurs spécifiques à un environnement social et culturel de référence. Ainsi, nous pouvons observer que la manière de se saluer peut différer d'un pays à un autre, que les codes vestimentaires ne sont pas les mêmes en fonction des milieux représentés, ou que les garçons et les filles pratiquent parfois des sports qui leur sont réservés. En tous points, l'intériorisation des éléments culturels par l'être humain est le fruit d'un processus : la socialisation.

Parallèlement, le processus de socialisation joue un rôle sur la construction de l'identité. Selon C. Dubar : « *L'identité est le produit de socialisations successives* »<sup>23</sup>. A ce propos, ne dit-on pas « Je suis en situation de handicap », « Je suis joueur de football », « je suis ceci plutôt que cela » ? La socialisation semble alors être un moyen universel de dire « je suis ».

Mais, si nous ne pouvons que trop peu développer, argumenter ou articuler le rôle de l'environnement social sur l'individu dans ce paragraphe, force est de constater que quelque chose se joue. Faire l'expérience du monde ne semble pas être quelque chose d'anodin, et parler de la participation sociale des personnes en situation de handicap mental suggère des mécanismes individuels mais aussi collectifs. Ainsi, nous sommes en droit de nous demander quels enjeux soulèvent la socialisation ? Comment se construit l'identité ? Pourquoi l'environnement social joue-t-il un rôle sur l'individu ? Tant de questions qui, au carrefour

---

<sup>22</sup> Morin, R. (1987)., *Diderot et l'imagination*. Les belles lettres. Besançon, France : P.135. 327 p.

<sup>23</sup> Dubar, C. (2010), *La socialisation : construction des identités sociales*. Op.cit., P.15

de la sociologie, de l'anthropologie et de la psychologie sociale, nous amèneront à comprendre que toute démarche de participation sociale questionne la relation entre l'individu et son environnement. Loin d'abandonner notre sujet de recherche, notons que la socialisation et l'identité seront ici abordées de manière théorique.

### *II.2.A Différentes approches du processus de socialisation*

Pour Manon B.,<sup>24</sup> docteure en sociologie, la socialisation est un processus par lequel les individus intériorisent puis expriment les normes et les valeurs de la société. Dès l'enfance, le processus de socialisation permet à chaque être humain de se familiariser avec les codes sociaux et de développer un bagage en matière de savoir-faire et de savoir-être. Ainsi, la socialisation pourrait s'apparenter à un apprentissage de la culture dans laquelle la personne se trouve. C'est pourquoi, en fonction du contexte familial, l'enfant peut apprendre qu'il ne faut pas mettre les coudes sur la table ou bien couper sa salade avec son couteau. Manon B., définit les normes et les valeurs comme l'application de règles propres à la vie en communauté. Elles sont parfois concrètes, « on ne coupe pas la parole », et souvent symboliques : « Il est d'usage de faire preuve de solidarité, de respect, de politesse » ... Dans la mesure où la socialisation représente un apprentissage de la vie en société, l'acquisition de comportements adaptés favorise la participation sociale de l'individu. La socialisation dessinant les contours d'une interaction continue entre l'individu et son environnement social ... Mécanisme qu'il nous faudra présenter ici.

### *Une approche génétique de la socialisation*

Les théories de la socialisation sont multiples et courent tout au long de la vie de l'individu. Pour Jean Piaget, figure emblématique de la psychologie génétique, le processus de socialisation s'opère dès l'enfance<sup>25</sup>. L'auteur envisage que le développement de l'enfant résulte d'un dialogue entre les fonctions cognitives et l'environnement social et relationnel auquel est confronté le sujet. Cela nous amène à voir que l'enfant ne se développe pas de manière linéaire (comportements instinctifs, réflexes), mais bien continue (apprentissage des comportements sociaux). Pour l'auteur, « L'enfant s'approprie et découvre le monde qui l'entoure au travers d'un geste de succion, mais adapte ce geste lorsque la mère passe du

---

<sup>24</sup> Entretien réalisé le 5 février 2021

<sup>25</sup> Piaget Jean In, Claude Dubar (2010). *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles (4<sup>e</sup> édition)*. Op. cit., P. 34

sein au biberon »<sup>26</sup>, cela laissant supposer que l'enfant se développe de manière active et que les interactions avec l'environnement social influence le comportement.

Pour Piaget, l'intégration des valeurs et des règles transmises par l'environnement social pendant l'enfance est universelle et se fait au travers de quatre étapes. A l'âge de douze ans, l'enfant aura acquis une capacité à évoluer pleinement dans le monde qui l'entoure grâce à la socialisation.

### Une approche fonctionnaliste de la socialisation

Pour Ruth Benedict, anthropologue, l'approche génétique exposée par Jean Piaget ne permet pas de concevoir intégralement le processus de socialisation car celle-ci se réduit « à une analyse centrée sur l'individu-enfant »<sup>27</sup>. Pour l'auteure, il est plus pertinent de mobiliser une approche fonctionnaliste de la socialisation, laquelle est fondée sur « l'étude des adultes en sociétés »<sup>28</sup>.

Dans la continuité de Jean Piaget, Ruth Benedict s'intéresse à trois sociétés et remarque que les individus sont socialisés selon des critères différents, la plupart des gens étant façonnés à l'image de leur culture de référence<sup>29</sup>. L'approche fonctionnaliste de la socialisation démontre alors que c'est la culture qui construit l'individu. Ruth Benedict considérant ainsi que la personnalité de base d'un individu n'est pas innée, mais qu'elle est le résultat d'une intériorisation de la culture de référence.

Toutefois, la théorie fonctionnaliste de la socialisation est critiquable. En effet, Claude Dubar, sociologue, estime que le fait de percevoir l'individu comme un être totalement conditionné par la culture est une erreur<sup>30</sup>. La théorie fonctionnaliste n'envisage pas les individus comme des sujets en position d'interagir, mais comme des objets de la culture : L'assimilation des normes et des valeurs ne mettant pas en évidence la singularité, les choix et la réflexivité de l'individu.

---

<sup>26</sup> Piaget, J. In, Claude Dubar (2010). La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles (4e édition). *Op. cit.*, P. 34

<sup>27</sup> Benedict Ruth In, Claude Dubar (2010). La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles (4e édition). *Op. cit.*, P. 42

<sup>28</sup> *Op. cit.*, P.43

<sup>29</sup> *Op. cit.*, P.43

<sup>30</sup> Linton Ralph In, Claude Dubar (2010). La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles (4e édition). *Op. cit.*, P. 48

### Une approche interactionniste de la socialisation

Pour Georges H. Mead, la socialisation est un processus au travers duquel se construisent les identités sociales des individus. Aussi, le fondement de cette théorie est basé sur un processus d'interaction entre le sujet et un environnement social de référence, ce qui n'est pas le cas de l'approche fonctionnaliste de la socialisation.

Selon G.H Mead, les interactions entre les individus sont fondées sur des gestes, mais ces derniers peuvent recouvrir différents sens. L'auteur distingue les gestes dit *réflexes* (Exemple : lorsque la réflexion du soleil sur votre visage est trop intense, vous vous protégez les yeux) ; des *gestes significatifs* « qui impliquent l'intention d'autrui »<sup>31</sup>, (Exemple : décrocher le téléphone lorsque celui-ci sonne, serrer la main à quelqu'un qui vous la tend en signe de salutation). En société, les individus rentrent en interaction autour de gestes comportant « des symboles ayant un sens défini »<sup>32</sup>, ces gestes ayant une signification précise et partagée par « l'ensemble des individus d'une société ou d'un groupe donné »<sup>33</sup>. Pour l'auteur, le partage des *gestes significatifs* constitue donc la base du *langage* entre les individus. En conséquence, le langage se traduit par une interaction réciproque et construite entre les acteurs sociaux, que G.H Mead définit comme : « le fait d'adopter l'attitude de l'autre envers soi-même ou envers sa propre conduite »<sup>34</sup>. Ceci expliquant pourquoi un « bonjour » est communément accompagné d'une réponse.

La socialisation est donc à concevoir comme un processus basé sur la signification des actions entre les individus. Pour Georges H. Mead, l'individu représente une entité reliée à un groupe social qui ne peut participer qu'au travers de ses interactions avec les autres. Poursuivant la théorie fonctionnaliste de la socialisation, le courant interactionniste reconnaît que l'individu n'est pas qu'un objet de culture, mais aussi un sujet en interaction. Cette approche démontre donc que l'individu et l'environnement jouent un rôle actif dans le processus de socialisation. Rôle que Manon B., docteur en sociologie présente comme un dialogue : « Il y a une interdépendance entre l'individu et son environnement social. Ce n'est pas juste l'environnement qui dicte des règles et la personne qui les applique. Si on parlait dans ce sens, on aurait des gens formatés à savoir qu'ils seraient tous pareils. Même si les gens respectent les règles du groupe, on ne peut pas conclure que chacun se les appropriera de la même manière. La socialisation, c'est un peu comme une discothèque : tout le monde

---

<sup>31</sup> Mead, G. H. In, Dubar Claude (2010). La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles (4e édition). Paris, France : *Op. cit.*, P. 91

<sup>32</sup> *Op. cit.*, P.93

<sup>33</sup> *Op. cit.*, P.93

<sup>34</sup> *Op. cit.*, P.94



danse, mais chacun avec son style. »<sup>35</sup>

### Socialisation et psychologie sociale

Pour Angélique C., docteure en psychologie sociale<sup>36</sup>, le processus de socialisation questionne ce qui influence les comportements sociaux. La socialisation justifierait alors que les élèves soient assis et non debout en classe, qu'un automobiliste ne traverse pas au feu rouge ou, qu'il soit mal vu de rigoler lors d'un enterrement ... Pour la chercheuse, *l'influence sociale* est à prendre en compte pour comprendre une situation sociale.

*L'influence sociale* représente l'emprise que forme le groupe sur l'individu. On note alors que l'environnement social exerce une multitude de forces qui conduisent la personne à se conformer à la norme, au risque de ne pas faire partie du groupe.

Pour Herbet Kelman, psycho-sociologue, la socialisation met en évidence un processus d'*identification*<sup>37</sup>, à savoir que l'individu adapte ses comportements au groupe qu'il reconnaît comme légitime. Ainsi, pour l'auteur, l'individu aura tendance à adopter les codes vestimentaires d'un groupe, le langage, les manières d'être et les manières de faire qui prédominent, dans le but d'être reconnu comme faisant partie du groupe.

La socialisation est alors un processus d'intériorisation de la norme, des croyances et des représentations sociales propres au groupe. Ce mécanisme influence l'individu et le conditionne aussi bien psychologiquement que socialement. Expliquons-nous :

Au travers du processus de socialisation, le sujet va développer un certain nombre de comportements dans le but de pouvoir interagir avec les autres membres du groupe. Cela suppose alors que chacun partage un système de valeur plus ou moins rapproché, une capacité à agir en société en fonction des comportements attendus ... Tout ceci formant un ensemble d'attitudes qui garantiront à l'individu une reconnaissance de sa position dans le groupe.

Ainsi, le psychologue social Gustave Fischer, revendique que la socialisation d'un individu au groupe le conditionne psychologiquement ainsi que socialement. Pour l'auteur, le groupe représente une dynamique au sein de laquelle l'individu incorpore des représentations sociales, lesquelles se définissent comme un « processus cognitif, permettant d'appréhender les aspects de la vie ordinaire par un recadrage de nos propres

---

<sup>35</sup> Entretien réalisé le 5 février 2021

<sup>36</sup> Entretien réalisé le 27 janvier 2021

<sup>37</sup> Kelman, H. C. (1969). *La tromperie dans les expériences de psychologie*. In *Psychologie sociale et expérimentation*. P 318. 420 p.

conduites à l'intérieur des interactions sociales »<sup>38</sup>. La socialisation peut donc s'apparenter à un conditionnement de l'individu lui permettant d'interagir avec son environnement. Conditionnement que nous avons pu remarquer lors de notre enquête de terrain, au travers des propos de Jordan, jeune homme présentant une déficience intellectuelle développée à la suite d'un accident de voiture :

« Après mon accident il a fallu que je réapprenne tout. Mes anciens amis ne venaient plus me voir parce que j'étais devenu différent je pense. Avec les handicapés du service c'était difficile de s'intégrer, c'est les handicapés quoi ... Je ne voulais pas faire comme eux (référence aux activités proposées), puis petit à petit j'ai bien dû participer pour ne pas rester tout seul. Tout le monde me disait qu'il fallait que j'accepte mon handicap. J'ai vu comment ça marchait là-bas (référence au groupe), et j'ai commencé à tisser des liens. »<sup>39</sup>

### Une socialisation ou des socialisations ?

Qu'il s'agisse de travaux sociologiques, anthropologiques ou de psychologie sociale, la socialisation semble être un processus qui se rejoue au fil des expériences de l'individu. La socialisation n'est donc pas la même en fonction du groupe de référence auquel la personne s'identifie et cela soulève une question : les êtres humains n'appartiennent-ils qu'à un seul groupe de référence au cours de leur vie ? La réponse est non.

Pour Bernard Lahire, sociologue, il faut considérer l'individu comme quelqu'un de pluriel. C'est-à-dire que chaque personne, par son éducation, son système familial, son intégration dans le système professionnel ou social se développera successivement<sup>40</sup>. Il n'est donc pas difficile de comprendre que les environnements sociaux façonnent les individus qui s'y confrontent : un adolescent de 16 ans n'aura certainement pas vécu autant d'expériences socialisantes qu'une personne âgée de 80 ans. Le processus de socialisation destine toujours l'individu à interagir dans un contexte de référence, lequel change au gré des rencontres, cela venant mettre en évidence la dimension collective de la socialisation.

Dans cette première partie, nous avons pu mettre en évidence que la socialisation permet à l'individu d'interagir avec son environnement. Les éléments théoriques présentés nous auront alors permis de comprendre que l'assimilation des normes et des valeurs par une personne lui permet d'entretenir des relations avec les autres et d'agir selon un modèle

---

<sup>38</sup> Fischer, G. N. (2020). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale-6e éd.* Dunod. P 57. 193 p.

<sup>39</sup> Entretien réalisé le 22 février 2021

<sup>40</sup> Lahire, B. (1998), *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Nathan, France : Paris. 326 p.

attendu. L'environnement social joue alors un rôle prépondérant sur la construction psychologique et sociale de l'individu.

A partir des éléments présentés, il nous semble pertinent d'approfondir le sujet. Car, si la socialisation permet aux individus de se construire socialement et psychologiquement, ce processus fait apparaître la question de l'identité. C'est pourquoi, la prochaine partie y sera consacrée.

## II.2.B L'identité : une construction relationnelle

### Construction sociologique de l'identité

Pour Claude Dubar, l'identité n'est « *jamais construite, mais toujours à construire* »<sup>41</sup>. Cela laissant à penser que la notion d'identité est indissociable d'un processus évolutif et changeant, lequel prend forme au travers de la socialisation des individus. Pour l'auteur, la construction de l'identité dépend autant de l'individu que de l'environnement social. Il en présente deux formes :

1. *L'identité « pour soi »* fait référence à la manière dont l'individu se considère. L'auteur explique que « l'individu construit une image de lui-même »<sup>42</sup>, et confronte cette représentation aux environnements sociaux auxquels il fait face.

Exemples : Je suis fort en mathématiques, doué au football, en difficulté face à un conflit...

2. *L'identité « pour autrui »* fait référence à la manière dont les autres considèrent l'individu. L'environnement social étant un espace où le collectif renvoie une image à la personne.

Exemples : C'est un bon capitaine pour une équipe, il ne mâche pas ses mots ...

La construction de l'identité sociale est d'une part, le produit d'une réflexion par l'individu de ses propres valeurs (identité pour soi), mais d'autre part le fruit d'une image renvoyée par les autres (identité pour autrui) : Cela forme l'identité sociale.

Pour interagir avec son environnement, l'individu intériorise l'image renvoyée par autrui et développe des stratégies destinées à correspondre à « une identité reconnue par les autres »<sup>43</sup>. Il faut alors considérer l'identité comme une construction relationnelle impliquant de possibles *arrangements identitaires*.

---

<sup>41</sup> Dubar, C. (2010), *La socialisation : construction des identités sociales*. *Op.cit.*, P.116

<sup>42</sup> *Op.cit.*, P.116

<sup>43</sup> *Op.cit.*, P.118

A ce propos, la théorie de l'identité formulée ici par Claude Dubar semble trouver un écho dans la situation de Jordan, ce jeune homme accidenté de la route dont nous présentions la situation précédemment. Bien que cette personne trouvât l'image du handicap dévalorisante, il dut accepter sa situation pour tisser des liens : cela témoignant bien d'un *arrangement identitaire* de sa part.

### Devenir sujet : le sentiment d'identité

L'identité est une construction sociale, relationnelle, mais c'est toujours quelque chose de personnel. Pour Angélique C., psychologue sociale rencontrée au cours de ce travail, l'identité c'est ce qui nous rend uniques<sup>44</sup>. Car, au travers des expériences, des rencontres, des liens affectifs, l'individu construit sa place dans le monde et donne une définition de qui il est. L'identité est alors ce qui permet à chacun d'exister en tant que sujet. Mais, qu'est-ce qui distingue un objet d'un sujet ?

En physique, un objet peut être défini par un certain nombre de caractéristiques. Ainsi, tout le monde sera d'accord pour dire qu'une pomme est ronde, qu'elle est composée de pépin, qu'elle contient du sucre ou encore que sa couleur varie en fonction de sa variété. Un objet se définit donc toujours à travers un certain nombre de caractéristiques. Ainsi, lorsque les pommes sont toutes plus ou moins les mêmes, force est de constater que les êtres humains existent aussi selon certaines caractéristiques. Sur un plan purement physique, un être humain peut généralement se définir par le fait d'avoir des pieds, des mains, des yeux ... Pour autant, l'individu a une conscience du monde, et c'est cela qui lui permet de devenir un sujet : Tous les êtres humains existent physiquement, mais leur conscience du monde les rend uniques.

L'identité est donc un sentiment éprouvé par chacun, et c'est ici que la nuance est intéressante. Si l'identité était attribuée en fonction de caractéristiques générales sans que l'individu ait son mot à dire, l'être humain serait purement déterminé, n'existerait « que d'extérieur » et ne changerait pas. Néanmoins, en concevant l'identité comme un sentiment qui appartient à chacun, on reconnaît la singularité de chaque être humain et sa capacité à éprouver le monde qui l'entoure : Le sujet existe alors « à l'intérieur », il a des affects, des représentations, une capacité à penser et à se positionner ... Il est doué de changement.

---

<sup>44</sup> Entretien réalisé le 22 février 2021.

Pour Jean-Paul Codol<sup>45</sup>, l'identité est le résultat de deux sentiments :

- Le sentiment d'exister permet à chaque être humain d'être distinct des autres.
- Le sentiment de continuité permet à l'individu de persister malgré les changements.

Néanmoins, bien que l'identité permette à l'individu d'être unique, notons que celle-ci se construit sur la valeur que la personne s'attribue : On parle alors d'image de soi.

### *II.2.C Environnement social, image de soi*

En 2003, Jean-Marie Twenge, psychologue américain réalisait une expérience questionnant les effets de la solitude sur l'image de soi.<sup>46</sup> Son étude a montré une chose : Lorsqu'un individu est exclu par le groupe, il lui sera difficile de supporter sa propre image. Pour le prouver, le psychologue a mis en situation des personnes seules face à un groupe. Le groupe(A) avait pour objectif de ne pas interagir avec la personne(B), sans que celle-ci ne le sache. Dans un deuxième temps, il était alors demandé à la personne (B) de se rendre seul dans une salle pour remplir un questionnaire. La salle étant composée de deux espaces, l'un avec un miroir, l'autre d'un mur vide, le chercheur pu constater que dans 90 % des cas les personnes ne se confrontaient pas à leur propre image.

L'étude de J-M Twenge est alors précieuse pour comprendre la manière dont un groupe social influence l'image qu'une personne a d'elle-même.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons interrogé 104 personnes sur la question de l'image de soi<sup>47</sup>. A la question « Pensez-vous que, si un groupe vous renvoie une image positive vous accepterez de le fréquenter et de tisser des liens ? » ; 96 % des personnes répondent favorablement à l'enquête. Parallèlement, à la question « Si un groupe ne vous estime pas à votre juste valeur (la valeur que vous vous accordez), quels effets cela aura sur vous ? » Pour 89 % des personnes, hériter d'une image dégradée peut avoir un impact sur l'identité. L'identité est alors autant fonction de l'environnement (qui renvoie une image), que de l'individu (qui se positionne acceptant ou non l'image renvoyée). Cela n'étant pas sans rappeler la célèbre citation de Georges Berkeley : « Être, c'est percevoir et être perçu »<sup>48</sup>.

---

<sup>45</sup> Codol, J. P. (1981). *Approche cognitive du sentiment d'identité*. *Social information*. P130, 313 p.

<sup>46</sup> Twenge, J.M. (2005). *Exclusion sociale et auto-régulation*. *Journal of personality and social psychology*, 2005. 36 p.

<sup>47</sup> Enquête réalisée le 17 février 2021 auprès de 104 personnes.

<sup>48</sup> Baridon, M. (1993). *Georges Berkeley: Alciphron ou le Petit philosophe*. XVIII. P527. 842 p.

Les réponses obtenues à partir des entretiens réalisés mettent en évidence que pour créer des liens au sein d'un groupe, une personne doit se sentir valorisée. Ainsi, l'image de soi, c'est à dire la valeur qu'un individu s'attribue, joue un rôle sur le degré de participation de la personne. Si le groupe renvoie une image négative à la personne il lui sera difficile de participer. De plus, si la personne ne se sent pas estimée par le groupe, cela pourra avoir un impact sur son identité.

Le travail que nous avons réalisé ici a mis en évidence que la socialisation et la construction de l'identité était un passage obligé pour l'ensemble des individus. Les êtres humains n'existent jamais de manière abstraite, et leur développement est toujours à mettre en perspective avec un environnement de référence.

Dans les faits, la socialisation permet à l'individu d'interagir avec son environnement et de développer des comportements sociaux valorisés. L'interaction de l'individu avec l'environnement met ainsi en évidence différents enjeux que nous présenterons synthétiquement :

- La socialisation est un processus dynamique, il permet l'interaction de l'individu (sujet) dans un espace réglementé (groupe) par des normes et des valeurs.
- La socialisation est un processus continue par conséquent l'individu construit toujours son identité en fonction de ses expériences sociales.
- L'identité est construite sur l'image qu'une personne a d'elle-même (Image de soi)
- Le groupe peut influencer l'image de soi d'une personne et donc son identité.
- La valeur qu'un groupe attribue à une personne joue un rôle sur le degré d'interaction sociale de la personne avec le groupe, et du groupe avec la personne.

Pour faire suite à ce long détour théorique, il semble intéressant de revenir à des éléments plus concrets. Désormais, nous mobiliserons les entretiens et les observations que nous avons réalisé sur le terrain pour questionner les notions de participation et d'inclusion.

## II.3. Participer, est-ce être inclus ?

### II.3.A *Se sentir intégrer*

A l'aube de ce travail, nous avons fait le choix de nous interroger sur la participation sociale et culturelle des personnes en situation de handicap mental. Les entretiens que nous avons réalisés avec les personnes ont mis en évidence qu'une démarche de participation n'était pas toujours synonyme d'inclusion sociale. Pour rappel, l'inclusion sociale, c'est une possibilité d'interagir pleinement dans un environnement de référence et cela renvoie nécessairement au sentiment d'intégration.

Toutefois, ce n'est pas parce qu'une personne participe qu'elle sera nécessairement intégrée dans l'environnement. Participer n'est pas toujours synonyme d'inclusion et, c'est ce que tendent à montrer les entretiens réalisés avec les personnes d'un SAVS.

Pour Marie, participer socialement c'est se rendre de temps en temps au stade le dimanche pour voir jouer l'équipe de sa commune. Pour Cassandra, cela reviendrait à aller à se balader. Concernant Benjamin, participer c'était aller au match de foot quand cela était encore possible. Enfin, pour Jérôme c'est au travers de la pêche qu'il se sent participer<sup>49</sup>.

Lorsque nous demandons aux personnes si elles se sentent intégrées, le milieu ordinaire semble passer au second plan. Les personnes parlent pour la plupart des interactions qu'elles ont avec les autres membres du service, avec les professionnels, leur famille, des amis qu'ils ont rencontré au sein même du milieu protégé.

Parmi les personnes interrogées, seuls Benjamin et Cassandra se sentent intégrés au milieu ordinaire. Ils y ont rencontré des gens et ont développé des liens fréquents avec eux, (Cassandra est d'ailleurs interpellée par une personne de son club de randonnée au moment où nous parlons). Concernant les autres, ils savent qu'ils peuvent participer, mais ce n'est pas synonyme d'intégration en milieu ordinaire. Pour Pierre : « C'est dur d'être comme eux (les personnes d'une association de scrabble) »<sup>50</sup>. Cela vient mettre en évidence que l'inclusion sociale suppose une certaine ressemblance ...

---

<sup>49</sup> Entretiens réalisés entre le 6 février et le 2 mars 2021

<sup>50</sup> Entretien réalisé le 5 février 2021

### *II.3.B Une évolution de la question de départ : De la participation à l'inclusion*

La participation sociale des personnes en situation de handicap mental est effective. Pour la plupart, les personnes interrogées participent socialement, elles ont, ou ont eu des expériences en milieu ordinaire dont elles peuvent témoigner. Pour autant, participer une fois ou deux ne témoigne pas d'un processus de socialisation, ni d'intégration des personnes à un groupe, et cela pose la question de l'inclusion sociale. Être inclus, cela suppose de construire des liens réciproques et valorisant le rôle de chacun : C'est une responsabilité collective !

Ici, la participation des personnes en situation de handicap mental ne semble pas soutenue, et l'intégration des personnes interrogées relève pour beaucoup de leurs relations avec des personnes issues du milieu protégé. On peut alors se demander, quel est le lien entre la participation sociale des personnes en situation de handicap mental et leur possibilité d'inclusion sociale en milieu ordinaire ?



## Chapitre III. L'inclusion sociale : Un miroir aux alouettes ?

### III.1. Inclusion, ou exclusion sociale : éléments de compréhension

#### *III.1.A Inclusion sociale et intégration sociale*

Selon la Convention des Nations unies pour les droits des personnes ayant un handicap : « L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer, de manière égale, en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à la société »<sup>51</sup>.

Cette définition met en évidence une chose : La société française est un espace continu, et une approche inclusive doit permettre aux personnes en situation de handicap mental d'interagir avec l'environnement sans distinctions.

Historiquement, les personnes en situation de handicap mental étaient en marge de la société et les politiques publiques ont contribué à favoriser leur participation ces dernières décennies<sup>52</sup>. C'est ce que confirme Christelle, une personne accompagnée par le SAVS : « Moi, je suis née en 1954, j'ai été abandonnée à la naissance. Dans ma jeunesse je n'ai pas fait grand-chose, on ne pouvait pas partir en vacances comme aujourd'hui, on restait entre nous avec les personnes handicapées et les moniteurs. Les autres (habitants de sa ville), on ne les voyait pas beaucoup. En plus, j'étais une fille donc on ne sortait pas »<sup>53</sup>.

Aujourd'hui, les passerelles entre le milieu protégé et le milieu ordinaire sont fréquentes. On remarque alors qu'un certain nombre d'actions sont menées pour permettre aux personnes en situation de handicap mental de participer à des activités hors établissement : Sport adapté, sorties au cinéma et autres loisirs, visites culturelles (musée ..). Mais, pouvons-nous ici réellement parler d'inclusion sociale ? La réponse semble moins concrète que ce que l'on imagine.

Dans les faits, les activités proposées en milieu ordinaire se font entre personnes en situation de handicap, la composition du groupe témoignant souvent d'une forme d'entre-soi. Pour Damien P., éducateur spécialisé en service d'accueil de jour (SAJ), une dimension de son travail consiste à accueillir des personnes en situation de handicap mental et à conduire avec le groupe des activités sur l'extérieur<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> Convention des Nations Unies, (2006). Convention relative aux droits des personnes handicapées. (s. d). Consulté le 10 mars 2021 à l'adresse <http://www.french/law/disabilities/>

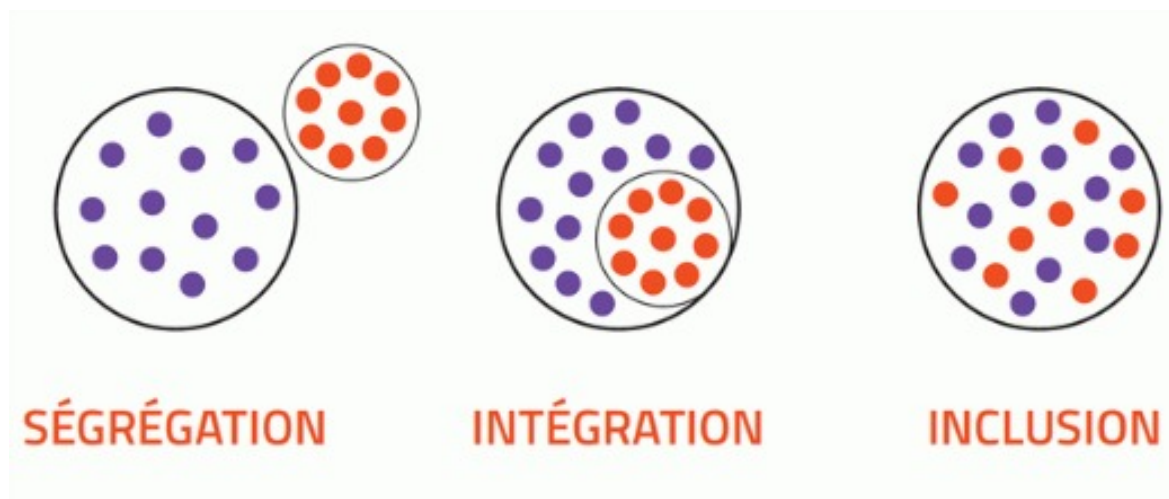
<sup>52</sup> Voir chapitre II.1 de ce travail

<sup>53</sup> Entretien réalisé le 24 février 2021

<sup>54</sup> Entretien réalisé le 21 février 2021

Ici, on remarque que la participation sociale des personnes en situation de handicap questionne la composition du groupe. Les activités témoignent d'un entre-soi et cela renvoie plutôt à une démarche d'intégration sociale. Une image valant dix mille mots, nous pouvons nous appuyer sur deux schémas pour comprendre ce qui différencie l'inclusion de l'intégration sociale.

**Schéma 1. Ségrégation, intégration et inclusion sociale**<sup>55</sup>



Parler d'inclusion sociale, c'est inévitablement faire référence à un système d'ensemble. Dans le schéma présenté ci-dessus, on remarque que les passerelles proposées entre le milieu protégé et le milieu ordinaire relève plutôt de l'intégration sociale. En effet, bien que les politiques publiques aient favorisé l'inscription des personnes en situation de handicap mental à un ensemble plus grand (la société), notre enquête de terrain tend à montrer une « continuité » du groupe « handicap » dans l'espace social. On doit alors parler d'intégration sociale. Pourquoi ? Puisque parler d'inclusion sociale, cela reviendrait à considérer que les personnes en situation de handicap mental investissent l'espace social autrement que par un entre-soi.

La notion d'entre-soi sera importante pour la suite de notre recherche. Notre enquête nous a permis de remarquer que les personnes en situation de handicap mental se réunissent souvent entre elles, ce qui leur permet d'exister en tant que groupe à part entière. En témoigne le tableau suivant, montrant l'appartenance sociale des personnes en situation de handicap mental rencontrées :

<sup>55</sup> Schéma 1. *Ségrégation, intégration et inclusion sociale*. (s.d.). Consulté le 23 mars 2021 à l'adresse : <https://www.starting-block.org/actus/focus/661-handicap-et-vie-associative/>

**Tableau 1. Lien entre sentiment d'appartenance, milieu protégé et milieu ordinaire**

<b>Avec des personnes issues :</b>	<b>DU MILIEU PROTEGE</b>	<b>DU MILIEU ORDINAIRE</b>
Fréquence des interactions	Souvent	Parfois
Réseau amical	Riche	Faible a inexistant
Loisirs	Désirés	Parfois non désirés
Sentiment d'identité	Fort	Faible
Sentiment de sécurité	Fort	Faible à modéré
Image positive	Oui	Parfois
Image négative	Non	Souvent
Socialisation approfondie	Oui	Non
Socialisation partielle	Non	Oui
<b>Sentiment d'appartenance</b>	<b>FORT</b>	<b>FAIBLE A INEXISTANT</b>

Construit à partir des éléments recueillis auprès des personnes en situation de handicap mental, ce tableau met en évidence une chose : Le sentiment d'appartenance entre les personnes issues du milieu protégé est fort. A contrario, leur sentiment d'appartenance avec des personnes issues du milieu ordinaire est faible voire inexistant.

Pour construire cette analyse, nous avons interrogé les personnes, ce qui nous a permis d'attester de différents éléments. Cela nous a permis de comprendre avec qui ils avaient l'habitude d'entretenir des interactions, qui étaient les personnes de leur réseau amical, quels sont leurs loisirs et avec qui ils souhaitaient les pratiquer ... Une succession d'informations ayant pu mettre en évidence que les personnes développent une image valorisée du milieu protégé, qu'ils en maîtrisent les normes et les valeurs, et que ceux-ci éprouvent un sentiment de sécurité et d'identité fort à l'égard de cet environnement social.

Mais, est-ce que cette tendance des personnes en situation de handicap mental à l'entre-soi pourrait venir répondre à un sentiment d'exclusion du milieu ordinaire de leur part ? Essayons d'y répondre.

### *III.1.B L'entre-soi, une réponse au risque d'exclusion ?*

Jean-Marie Twenge est un psychologue dont nous avons cité les travaux précédemment. Aussi, rappelons-le, ses études ont montré comment l'exclusion sociale pouvait jouer un rôle sur la manière dont l'individu se confronte à lui-même et à son image.

Dans une étude parallèle<sup>56</sup>, le chercheur a pu mettre en évidence que l'exclusion sociale subie produit un état de « neutralité émotionnelle », lequel peut conduire à des comportements suicidaires, ou de dévalorisation de soi.

Dans les faits, ces recherches viennent mettre en évidence l'importance de l'environnement social sur la personne au travers de la notion d'appartenance. Se sentir appartenir, c'est la garantie d'être reconnu, de pouvoir se développer positivement, de construire une identité propre et de soutenir des interactions avec autrui ... Tant de mécanismes que le second chapitre de travail nous aura permis de développer. Mais, un groupe social peut-il se former pour faire face au risque d'exclusion ?

Pour Angélique C., psychologue sociale, la réponse est oui, et cela est d'autant plus vrai pour les personnes en situation de handicap mental. Explications :

« De nombreuses études (référence aux dysabilités studies), ont montré que des personnes présentant un fort risque d'exclusion auront tendance à se regrouper. Longtemps le handicap a été vu comme une déviance, et ça peut encore être le cas aujourd'hui. Si on fait autant de discrimination positive pour que les personnes en situation de handicap soient incluses, c'est que leur statut est un peu « hors-norme ». On peut donc déplorer que les personnes en situation de handicap relèvent d'abord du handicap avant de relever de tout autre chose, car cela les conduit à s'organiser et à agir en communauté. C'est un gage d'identité en réponse à une exclusion possible de la société. »<sup>57</sup>.

En 1933, dans son ouvrage « Les chômeurs de Marienthal »<sup>58</sup>, Paul Lazarsfeld aboutira d'ailleurs à la même conclusion. Dans un village autrichien impacté soudainement par le chômage, il remarque que deux groupes se forment : ceux ayant perdu leur emploi et ceux l'ayant conservé. Les personnes sans emploi développant ainsi des liens en réponse à leur exclusion d'une société basée sur le travail.

L'inclusion sociale reconnaît l'unité et l'égalité, mais les personnes en situation de handicap mental semblent former un groupe à part. Est-ce pour répondre à un sentiment d'exclusion sociale ? Le parcours des personnes en milieu ordinaire semble dessiner les contours d'une réponse ...

---

<sup>56</sup> Twenge, J. M., (2002). Exclusion sociale et comportement d'auto-défense. *Journal of Personality and Social Psychology*. P 24. 27 p.

<sup>57</sup> Entretien réalisé le 22 février 2021.

<sup>58</sup> Lazarsfeld, P. (1981). *Les chômeurs de Marienthal*. Ed. de Minuit. 113 p.

## III.2. Le parcours : Un élément déterminant de l'inclusion sociale

### *III.2.A L'expérience du milieu ordinaire : La construction d'un parcours*

Pour Carl Gustav Jung, les comportements humains et la personnalité se forment au travers du processus d'individuation<sup>59</sup>. Pour l'auteur, l'humain peut être considéré comme un diamant brut qui, au rythme de ses expériences avec autrui va se façonner, intérioriser des conduites, bref, devenir singulier. La singularité, cela renvoie inévitablement à la personnalité et c'est ce qui caractérise un individu. La personnalité explique pourquoi une personne fait des choix plutôt que d'autres ? Pourquoi développe t'elle des caractéristiques que d'autres n'ont pas ? Ou encore, pourquoi aime t'elle quelque chose et n'en aime pas d'autres ? La personnalité vient ainsi mettre en évidence l'importance de l'environnement, des rencontres, des souvenirs pour l'être humain ... Faisant apparaître la notion de parcours.

Pour le sociologue François Dubet, le parcours représente « Le positionnement personnel d'un individu ayant fait l'expérience d'environnement socialisants. »<sup>60</sup>. Ainsi, les environnements sociaux façonnent l'individu qui en retour développera des points de vue, une façon d'être, de penser et de ressentir.

Dans le cadre de notre recherche, il est intéressant de recueillir le point de vue des personnes en situation de handicap mental ayant fait l'expérience du milieu ordinaire. Cela nous permettrait de comprendre la manière dont les gens se positionnent en fonction de leurs parcours.

### *Parcours en milieu ordinaire & positionnement personnel*

Nous avons recueilli certains témoignages concernant le parcours en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap mental. Ici, il semble intéressant de donner la parole aux personnes concernées, car cela nous permettra à terme de présenter certaines régularités liées à leur parcours.

---

<sup>59</sup> Marmion, J.F., (2015). *Freud et la psychanalyse*. Éditions Sciences Humaines, « Petite bibliothèque », 168 p.

<sup>60</sup> Dubet, F. (2014). *Inégalités et justice sociale*. La Découverte, « Recherches ». P53. 217 p.

Pierre a 58 ans. Il travaille à l'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) depuis 38 ans. Il y a rencontré des amis proches (Laurence et Patrick), ainsi que sa femme (Chantal). Au cours de sa vie il a toujours participé aux activités de l'association qui l'accueille. Depuis qu'il est suivi par le SAVS (2007), il est accompagné dans l'entretien de son logement ou dans le cadre de sa santé. Il y a quelques mois il a fait une demande de retraite anticipée, laquelle questionne la manière dont il occupera ses journées. Le SAVS a commencé à réfléchir avec lui à de possibles ouvertures vers l'extérieur. Pierre a pensé intégrer l'association de scrabble de sa commune mais s'est ravisé. Pour lui, il faut pouvoir « ressembler » aux autres pour participer, ce qui suppose de savoir lire, écrire et compter. Mais, Pierre n'a pas ces capacités. Aussi, il viendra aux activités proposées par le SAVS le week-end.

Simon a 26 ans. Le milieu ordinaire, il ne veut pas en entendre parler à condition d'être avec les personnes du SAVS, il se rend d'ailleurs souvent au cinéma lorsque cette activité est proposée. A 19 ans il a fait du tennis de table, mais compte tenu de ses capacités il jouait avec des adolescents âgés de 12 à 14 ans. Sa mère témoigne du fait que Simon a eu beaucoup de mal à s'intégrer et que souvent il jouait tout seul. Simon a alors demandé à arrêter car il ne se sentait pas à sa place.

Cassandra a 42 ans. Elle fait partie d'un club de randonnée avec lequel elle a tissé des liens très forts. Deux fois par mois elle rejoint des personnes de la communauté de commune pour marcher, et une fois par an, chacun trouve un moyen de se déplacer et le club se rejoint pour arpenter une des nombreuses GR (Grande randonnée) de France. Grâce à l'activité, Cassandra développé des liens amicaux, elle est souvent invitée pour prendre le café avec un petit groupe du club. Pour elle, c'est un épanouissement. Elle ne sent pas vue comme une « handicapée ».

Pour Jordan, c'est différent. L'image du handicap est dure à porter. En situation de handicap mental depuis un accident de la route, sa vie a totalement changé. Il faisait du football mais a arrêté bien que ses conditions physiques le lui permettent. Il a entendu ses amis d'enfance dire qu'il était « gogol » parce qu'il avait beaucoup d'excès de colère ainsi que des difficultés de mémorisation depuis son accident. Depuis, cette étiquette ne le lâche pas. Pour lui, qui a évolué en milieu ordinaire toute sa vie, être devenu « handicapé » c'est consentir à vivre à la marge.

Benjamin, 26 ans, se sent réellement intégré au milieu ordinaire. Hors période de Covid-19, il allait souvent au stade pour voir jouer l'équipe de football qu'il supporte. C'était pour lui l'occasion de rencontrer des personnes qui partagent sa passion et de parler football. Il y allait seul au début, mais a fait des rencontres car il porte toujours le maillot de son équipe et « cela rapproche ». Depuis que ces événements ont cessé, il passe le plus clair de son temps avec deux autres personnes rencontrées à l'ESAT.

Martine a 64 ans. Le milieu ordinaire ce n'est pas pour elle. Elle a construit des relations étroites avec des personnes rencontrées à l'ESAT et ça lui suffit. Les activités en milieu ordinaire seraient dangereuses, car il faut prendre le risque d'y aller toute seule et aucune de ses connaissances (de l'ESAT) ne voudrait l'accompagner.

Johnny a 47 ans. Il adore la musique et à l'habitude de se rendre à des soirées concerts organisées dans un bar de sa ville avec des personnes accompagnées par le SAVS. Il a eu l'occasion d'être au contact des personnes du milieu ordinaire à des concerts. Pour autant, il n'y a participé qu'une ou deux fois tout seul parce que personne ne lui parlait. Il explique cette attitude par le fait qu'il est en situation de handicap, il se sentait exclu.

Alexia a 22 ans. Elle ne participe plus aux activités en milieu ordinaire depuis que deux personnes ont essayé lui ont soutiré de l'argent. Elle ne se sent pas protégée.

Christelle a 67 ans. Elle n'imagine pas une seconde partir en vacances en dehors d'un séjour adapté. Pour elle, il y a deux mondes celui qu'elle connaît, et au sein duquel elle a le droit d'être (elle parle du milieu protégé) ; et les activités qui sont réservées aux autres (le milieu ordinaire). Lorsqu'on lui demande pourquoi, elle répond que « c'est comme ça quand on est handicapé ».

Enfin, pour Manon, il faut avoir des compétences pour participer aux activités en milieu ordinaire. Elle aime le basket et l'a découvert en participant à une activité proposée par le service d'accueil de jour (SAJ). Très vite, elle demande à rejoindre le club de sa commune ce qui lui sera possible. L'expérience ne durera qu'un mois. Beaucoup lui font comprendre qu'elle est lente et qu'elle ne respecte pas les règles, cela la rend triste. Selon elle, le niveau était trop haut.

A partir des entretiens réalisés, on remarque que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap n'est pas une évidence. Pour preuve, le milieu ordinaire produit des effets sur les personnes que nous avons réuni dans le tableau suivant.

**Tableau n°2. Les effets du milieu ordinaire sur les personnes interrogées**

Le milieu ordinaire implique	
Une obligation de ressemblance	Un sentiment de tristesse
Une difficulté d'intégration aux autres	Des compétences spécifiques
Une image de personne moins performante	Une étiquette « handicap »
Une prise de risque	Un déterminisme lié au « handicap »
Un sentiment d'isolement	Un rythme imposé
Un sentiment de vulnérabilité	Une sensation de ne pas être à sa place

Pour certaines personnes, les réponses recueillies mettent en évidence un sentiment d'inclusion fort en milieu ordinaire. Pour Benjamin et Cassandra, leur capacité d'inclusion tient ainsi à l'image positive qui leur est renvoyée, ainsi qu'à la possibilité d'être considérés comme des personnes capables. Il est également intéressant de voir qu'en étant inclus, ceux-ci développent un sentiment d'épanouissement.

Toutefois, pour 8 personnes interrogées sur 10, le parcours en milieu ordinaire relève d'une expérience négative sauf si l'expérience se fait avec des personnes issues du milieu protégé. Le milieu ordinaire est alors souvent considéré par les personnes comme un lieu insécurisant, provoquant un sentiment d'isolement, conduisant la plupart du temps à des situations d'exclusion basées sur le handicap ou les capacités de la personne. En réponse à l'exclusion, les personnes interrogées déclarent entretenir des relations approfondies avec des personnes appartenant au milieu protégé. Cela nous permet ainsi d'affirmer que le processus d'entre-soi que nous avons identifié au début de chapitre est une conséquence de l'exclusion sociale vécue par certaines personnes en situation de handicap mental.

Autrement, la question de l'entre-soi fait apparaître un processus de socialisation bien défini. Ainsi, les personnes en situation de handicap mental ayant eu une mauvaise expérience du milieu ordinaire déclarent éprouver une difficulté dans les interactions avec les autres. Être inclus suppose alors de pouvoir partager un ensemble de normes et de valeurs, ce qui n'est pas toujours le cas des personnes interrogées.

Pour Jacques R., éducateur spécialisé au sein d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), la difficulté d'inclusion sociale rencontrée par certaines personnes accueillies peut s'expliquer par « l'origine de leur socialisation ».



Lorsque nous demandons à ce professionnel pourquoi certaines personnes en situation de handicap mental parviennent à développer des liens en milieu ordinaire et d'autres non, la réponse est claire. Pour Jacques R., les personnes ont un parcours en milieu protégé qui peut les limiter dans leurs interactions avec le milieu ordinaire. Ce professionnel met alors en évidence que le milieu protégé protège ... Mais que faut-il comprendre ?

« Vous me parliez du parcours en milieu ordinaire à l'instant, mais il ne faut pas oublier que les personnes en situation de handicap mental ont également un parcours en institution. Les personnes ayant évolué une bonne partie de leur vie en milieu protégé, ils ont développé des codes, intégré des normes, construit des valeurs qui ne sont pas toujours celles que l'on retrouve en milieu ordinaire. La socialisation en milieu protégé n'est pas du tout la même qu'en milieu ordinaire. Les personnes se développent dans un cadre assez particulier qui respecte les besoins de chacun. Mais, si le milieu ordinaire suppose un certain degré de compréhension, une certaine vitesse dans l'exécution, une capacité à réagir vite, je pense que le milieu protégé avance à un autre rythme. Les personnes en situation de handicap mental ont le leur (leur rythme), elles se construisent sur un modèle qui reconnaît les capacités de chacun et je pense que le milieu ordinaire n'a pas toujours le temps pour faire de l'individuel. »<sup>61</sup>

Le degré d'inclusion sociale de la personne tiendrait donc pour une part à l'origine de sa socialisation. Partageant des codes, des normes et des valeurs trop spécifiques, les personnes en situation de handicap mental seraient destinées à évoluer entre elles. Pourtant, les situations de Cassandra et de Benjamin témoignent bien de leur inclusion sociale en milieu ordinaire et cela nous questionne.

Dans les faits, la socialisation suppose que les personnes développent un certain nombre de compétences. Certaines de ces aptitudes sont essentielles dans une perspective d'inclusion en milieu ordinaire et cela sera l'objet de notre prochaine partie.

### *III.2.B « Mettre de l'individuel dans du collectif » : La question des compétences*

Pour Stéphanie R.<sup>62</sup>, éducatrice spécialisée, faire exister l'individu dans le collectif est la pierre angulaire de son travail. Souvent, lorsqu'elle présente son métier d'éducatrice spécialisée, on lui demande : « Éducatrice spécialisée en quoi ? », question à laquelle elle répond avec humour : « Spécialisée en éducation ! ».

---

<sup>61</sup> Entretien réalisé le 17 mars 2021

<sup>62</sup> Entretien réalisé le 17 mars 2021

Pour cette professionnelle travaillant auprès d'un public en situation de handicap mental, l'éducation spécialisée suppose toujours d'accompagner la personne vers plus d'autonomie. Pour y parvenir, il faut reconnaître les compétences acquises par la personne au cours de sa vie, ainsi que les compétences que celle-ci pourra développer dans le futur. Parler d'autonomie c'est alors reconnaître qu'un individu possède des compétences, et que celles-ci lui seront utiles pour entrer en interaction avec les autres.

Pour André Guillain, professeur de psychologie à l'université de Montpellier, les compétences d'une personne peuvent se décliner en différents points<sup>63</sup> :

- **La compétence physique** : Représente l'aptitude à utiliser son corps à des fins pratique. Exemples, attraper un verre d'eau, renvoyer un ballon à un partenaire.
- **La compétence cognitive** : Représente l'aptitude à s'approprier des symboles ou le langage. Exemples, comprendre le second degré, élaborer une idée par la parole.
- **La compétence sociale** : Capacité à comprendre les attendus d'un groupe social et adapter ses comportements au contexte. Exemple, Ne pas marquer contre son camp.
- **La compétence pratique** : Représente l'aptitude à utiliser les outils ou les ressources de son environnement. Exemple, paramétrer une alarme pour se réveiller à l'heure.
- **La compétence émotionnelle** : Renvoie au contrôle de soi et de ses émotions. Exemples, faire preuve d'empathie dans une situation donnée, ne pas répondre que par la colère.

Concernant notre recherche, la question des compétences semble être une notion intéressante pour comprendre l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental. A partir de nos entretiens, nous avons pu nous rendre compte que le milieu ordinaire représente un environnement au sein duquel les compétences facilitent les interactions avec les autres.

Aussi, on remarque que l'inclusion sociale dont font preuve Benjamin et Cassandra peut être expliquée. Ces deux personnes révèlent des compétences diverses, ainsi Cassandra à un bon niveau de marche, et cela lui permet de participer à l'activité avec les membres de son club (compétence physique). Benjamin est capable d'avoir un discours sur le football (compétence cognitive), il a remarqué que porter le maillot de

---

<sup>63</sup> Guillain, A. (2001). *Psychologie d'ici et d'ailleurs*. Montpellier : Université Paul Valéry. 204 p.

son équipe favorite facilitait les échanges avec d'autres supporters (Compétence sociale). Cassandra organise son transport une fois par an pour accéder à de nouvelles randonnées (Compétence pratique). Elle invite certains membres de son club à prendre le café de temps à autre, ce qui laisse présupposer une capacité de sa part à entretenir des relations dans un autre environnement que celui de la marche (Compétence émotionnelle).

Le milieu ordinaire demande des compétences spécifiques, et pour une majorité de personnes interrogées cela peut poser problème. Pour Pierre, qui ne sait pas lire, ni écrire, ni compter, l'inclusion au sein d'une association de scrabble n'est pas possible (suppose un certain degré de compétence cognitive). Manon n'a pas pu continuer le basket car elle était trop lente et ne respectait pas les règles (suppose un certain degré de compétence physique et sociale). Simon a expérimenté le tennis de table, mais les personnes n'ont pas continué de jouer avec lui car, il avait des difficultés à utiliser sa raquette (suppose une compétence pratique). Enfin, Jordan ne joue plus au football avec ses amis depuis son accident car, il est aux prises de certains excès de colère, et de troubles de la mémoire (questionne l'importance de la compétence émotionnelle).

Les différents exemples que nous avons pu mobiliser ici montrent que l'inclusion en milieu ordinaire suppose toujours un certain nombre de compétences. Même si la loi stipule que l'environnement social doit être adapté aux possibilités de la personne, le milieu ordinaire révèle plutôt une mécanique inverse. On remarque alors que c'est à la personne de s'adapter en présentant un certain nombre de compétences, plus qu'à l'environnement de faire « bouger les lignes » pour garantir l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental.

### *III.2.C Stigmate et valorisation du rôle social*

Au cours de ce travail, plusieurs questionnements nous ont traversé l'esprit. Pourquoi Pierre, malgré ses difficultés de calcul et de lecture n'a pas pu rejoindre l'association de scrabble ? Pourquoi Manon, dont le désir était de faire du basket avec les autres, s'est vue exclue ? Pourquoi Johnny, grand fan de musique ne développe-t-il pas de liens avec les autres quand il va seul à un concert ? Pourquoi Christelle trouve-t-elle impensable de partir en vacances hors d'un séjour adapté ?

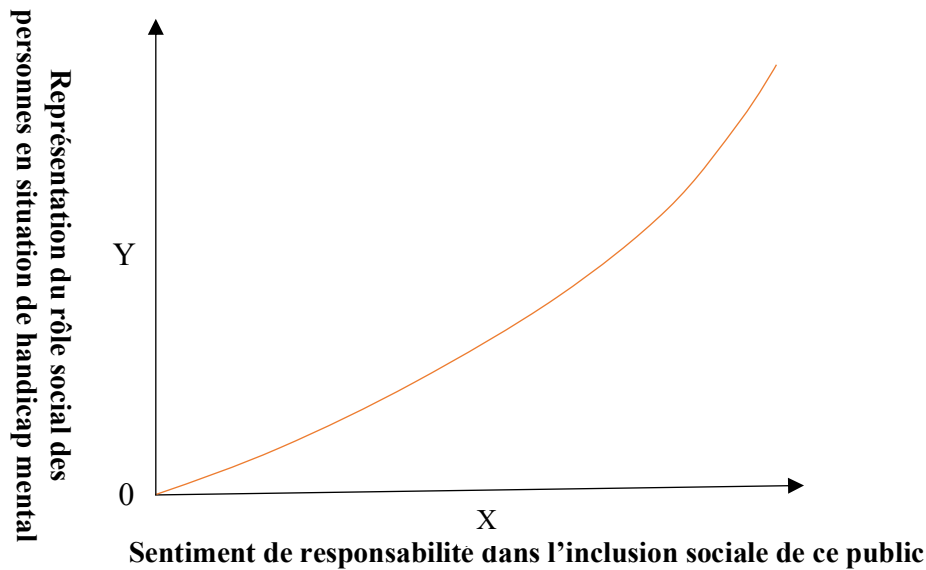
Nos recherches mettent en évidence que le milieu ordinaire joue un rôle prépondérant sur le degré d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental. L'inclusion sociale c'est alors une responsabilité collective, et sa réussite repose sur la responsabilité de chaque acteur de l'environnement, lesquels propose un cadre souple et adapté aux possibilités des personnes. Toutefois, force est de constater que les personnes issues du milieu ordinaire ne jouent pas toujours ce rôle, et cela renvoie à leur considération des personnes en situation de handicap mental. Explications :

Au cours de travail, nous avons recueilli les réponses de 104 personnes à un questionnaire. Sur les 104 personnes interrogées, 38 sont travailleurs sociaux et sensibles aux questions d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Bien que leurs réponses aient été précieuses dans la construction de cette recherche, il serait intéressant de les écarter pour comprendre le point de vue de personnes totalement extérieure au handicap.

Sur 66 personnes, notre enquête a pu mettre en évidence comment les personnes interrogées considéraient les personnes en situation de handicap mental. Les résultats ont ainsi permis d'attester de leurs expériences avec ce public, de l'image qu'ils en ont, ou encore du rôle qu'ils attribuent à ces personnes dans la société. Autant de représentations qui renseignent sur la manière dont les personnes interrogées se sentent responsables de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental.

Nous avons analysé les réponses obtenues au travers d'un graphique. Celui-ci montre une corrélation entre la représentation sociale du handicap (positive, neutre, négative), et la manière dont la personne se sent responsable de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental.

**Graphique 1. Perception du handicap mental et sentiment d’avoir une responsabilité concernant l’inclusion sociale de ce public**



Quoi comprendre des éléments présentés ici ? Si une personne attribue un rôle social négatif à une personne en situation de handicap mental alors, elle ne se sentira pas responsable de son inclusion sociale. L'inverse est tout aussi vrai.

En 1991, les travaux de Wolf Wolfsenberger<sup>64</sup> ont d'ailleurs mis en évidence qu'une personne dont le rôle social est dévalorisé sera plus à même d'être exclue de toute forme de participation sociale. Au travers des stéréotypes qui lui sont renvoyés, la personne dont le rôle social est dévalorisé sera plus à risque de multiplier les expériences stigmatisantes. Erving Goffman analysera ainsi que le stigmate conduit la personne à adapter sa trajectoire personnelle non pas pour correspondre à la norme établie (devenir quelqu'un d'autre pour correspondre aux attentes du groupe), mais, pour exister pleinement au travers du stigmate<sup>65</sup>. Cela conduisant l'individu à exister au travers de groupes sociaux eux-mêmes stigmatisés<sup>66</sup>.

Ainsi, qu'on parle de stigmate ou de valorisation des rôles sociaux, force est de constater que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental renvoie toujours à un environnement social.

<sup>64</sup> Wolfsenberger, W. (1991). *La valorisation des rôles sociaux: introduction à un concept de référence pour l'organisation des services*. Éditions des Deux continents. 188 p.

<sup>65</sup> Goffman, E. (1975), *Stigmate : les usages sociaux du handicap*, les Éditions de minuit, collection le « Sens commun ». Paris, 1998. 175 p.

<sup>66</sup> Cela pourrait renvoyer à l'entre-soi que nous avons identifié au début de ce chapitre

### III.3. Pouvoir agir est-ce vouloir agir ?

#### III.3.A Reconnaître le pouvoir d'agir ...

Le pouvoir d'agir peut se définir comme : « La possibilité pour les personnes ou les communautés de mieux contrôler leur vie »<sup>67</sup>. Concernant les personnes en situation de handicap mental, cette notion conduit à reconnaître l'individu comme un être humain actif, ayant un rôle sur la construction de son destin. Ainsi, toute personne à des compétences, des capacités, une vision du monde qui l'entoure et un regard sur les changements qu'elle aimerait voir venir dans sa vie. Convenir du pouvoir d'agir d'une personne, c'est alors considérer les enjeux qui se rattachent à ses projets, à ses objectifs, ainsi qu'à ses désirs ... C'est reconnaître la capacité d'un individu à s'inscrire dans le changement.

Toutefois, faire du pouvoir d'agir une responsabilité seulement individuelle n'a pas de sens, puisque la situation d'une personne est toujours à relativiser avec un contexte de référence. C'est d'ailleurs ce que ce travail nous a permis de mettre en évidence.

Pour Vallérie Bernard, maître de conférence en sciences de l'éducation, le pouvoir d'action d'un individu est donc une responsabilité individuelle, mais aussi collective. La personne agit en tant que sujet de désir. C'est-à-dire qu'elle est en mesure d'identifier ce qui compte pour elle. Concernant l'environnement, il représente un espace d'opportunités dont la personne pourra se saisir, autant qu'un lieu de contraintes<sup>68</sup>. Charge alors au collectif d'adapter son organisation pour permettre à chacun d'investir l'espace social.

Mais, dans les faits, la réalité sociale semble plus complexe. Nombreuses sont les personnes que nous avons interrogées, dont le projet de participation sociale n'a pas pu aboutir ou être renouvelé. On pense alors à la situation de Jordan, ce jeune homme accidenté de la route qui ne fait plus de football malgré ses capacités, à Christelle, cette retraitée qui pourrait partir en vacances hors-séjour adapté mais qui ne se sent à sa place qu'au sein du milieu protégé, ou encore à Alexia qui a expérimenté le milieu ordinaire mais qui ne souhaite plus y retourner car cela lui renvoie un sentiment de vulnérabilité. Cela vient mettre en évidence une chose : Pouvoir agir n'est pas synonyme de vouloir agir.

---

<sup>67</sup> Jouffray, C. (2014). Développement du pouvoir d'agir. *Une approche de l'intervention sociale*. P14. 154 p.

<sup>68</sup> Bernard, V. (2012). Interventions sociales et empowerment. l'Harmatan. P 37. 213 p.

### *III.3.B ... Poser la question du vouloir agir*

Ayant réalisé notre enquête au sein d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), nous avons pu rencontrer des personnes en situation de handicap mental et questionner leur expérience du milieu ordinaire. Ce travail d'enquête a pu mettre en évidence que chacune des personnes interrogées avait été en position de participer socialement.

Pour autant, certaines expériences n'ont pas été concluantes pour les personnes interrogées. Cela a un impact sur leur volonté de participer à nouveau. Dès lors, comment envisager qu'une personne soit incluse socialement si elle ne veut plus participer aux activités culturelles en milieu ordinaire ? Ici, le parcours social des personnes met en évidence que l'inclusion pose la question du vouloir agir avant celle du pouvoir agir.

Il semble alors que la volonté d'agir d'un individu soit déterminée par la couleur de ses expériences avec d'autres personnes. Bien que, la participation de Benjamin et Cassandra ait pu représenter un tremplin pour accéder à de nouveaux environnements sociaux, force est de constater que l'expérience du milieu ordinaire peut avoir une conséquence déterminante sur la suite du parcours de vie de la personne.

Didier, une personne accompagnée par le SAVS nous dira d'ailleurs ceci <sup>69</sup>: « Ma vie elle est ici ». « Ici », c'est le lieu où il habite depuis 14 ans. C'est un endroit où des personnes en situation de handicap mental comme lui bénéficient d'un logement autonome, pas trop loin des locaux du SAVS qui assure des temps de permanence le week-end et les soirs de semaine. Ce qu'il appelle « Ici » s'oppose à un « ailleurs » dont il a fait l'expérience mais qui ne l'a pas convaincu. Dans cet « Ici », il dit connaître tout le monde et ne pas s'ennuyer, il sait que s'il a besoin de quelque chose il sera accompagné. « Ici », c'est alors un lieu où il se sent épanoui.

L'inclusion sociale mettra toujours en évidence la question de l'environnement. L'espace social est alors parfois un lieu d'opportunité, mais souvent un lieu de contrainte pour les personnes en situation de handicap mental qui se heurtent à une succession de représentations sociales. Si l'inclusion sociale suppose que la personne puisse interagir dans un contexte adapté, force est de constater que le pouvoir d'agir n'est pas une fin en soi. Car, être inclus c'est aussi un vouloir, résultat du parcours social de la personne.

---

<sup>69</sup> Entretien réalisé le 25 février 2021

## **Chapitre IV. Problématisation du sujet de recherche**

### *IV.1.A Synthèse de la phase de recherche*

Le travail d'enquête que nous avons mené s'est intéressé à la participation sociale et culturelle des personnes en situation de handicap mental. Participer socialement, c'est alors une manière pour chaque être humain d'être reconnu comme un acteur à part entière de la société.

Historiquement, les personnes en situation de handicap mental n'ont pas toujours été intégrées au système social. En France, il aura ainsi fallu attendre le XXème siècle pour que les pouvoirs publics reconnaissent le droit des personnes, alors appelées « handicapées » à faire partie intégrante de la société française. Reconnaître le droit des personnes à participer pleinement à l'espace social, au travers du travail, de l'éducation, de la culture, a alors mis en évidence une chose : Il n'y a pas de handicap en soi, mais des situations de handicap.

En effet, le handicap a des conséquences sociales, et la société doit être en mesure de compenser ces conséquences afin de garantir le droit des personnes à vivre de façon aussi égale que tout autre citoyen. Cela dessine alors les contours d'une responsabilité collective : La participation sociale des personnes en situation de handicap mental ne pouvant être effective sans que l'environnement social ne soit adapté.

La participation sociale des personnes est alors reconnue de droit, mais qu'en est-il dans les faits ? Pour répondre à cette question, il nous a fallu mettre en lumière un certain nombre de processus. Les théories de la socialisation nous ont permis de comprendre qu'un individu intègre des normes et des valeurs sociales de façon à interagir au sein d'un groupe. Ainsi, la socialisation est une condition primordiale pour que l'individu participe socialement et cela a été mis en évidence par les travaux de psychologie sociale et de sociologie auxquels nous avons eu accès.

L'environnement social est alors un lieu où l'individu fait l'expérience du monde. Au travers des interactions qu'il entretient avec les autres, il développe des comportements, une image de lui-même, et enfin une identité. Toutefois, cet environnement est aussi un espace qui demande un certain nombre d'acquis, de savoir-être et de savoir-faire pour



qu'interagir soit possible. Si ce n'est pas le cas, la personne sera limitée dans sa possibilité de participation sociale, car l'environnement formule une image de la personne et la conduit en retour à développer une image d'elle-même. Si le regard porté par l'environnement social est dévalorisant, cela pourra conduire la personne à ne pas participer, remettant ainsi en question toute possibilité d'inclusion sociale.

Dans les faits, l'inclusion sociale renvoie à la possibilité d'être inclus dans un environnement, d'y évoluer et d'y interagir. C'est un lieu où le rôle social de chacun est reconnu, donnant ainsi l'opportunité à chaque individu d'investir l'espace social. La possibilité d'inclusion sociale est alors étroitement liée aux représentations sociales portées par le milieu ordinaire sur les personnes en situation de handicap mental.

Dans notre étude, seules 20 % des personnes interrogées déclarent se sentir incluse en milieu ordinaire. Pour les 80 % restantes, il semble que leur parcours n'ait pas abouti à une forme d'inclusion sociale. Pour expliquer ces proportions, notre recherche a pu mettre en évidence que l'environnement social produit des effets sur la personne. Nous pouvons les présenter ainsi :

Dans un premier temps, nous avons remarqué que pour participer aux activités en milieu ordinaire, les personnes en situation de handicap mental sont souvent regroupées entre elles. L'organisation de cet entre-soi pourrait alors expliquer une forme d'exclusion sociale à leur égard.

Dans un second temps, le parcours des personnes met en évidence que l'inclusion sociale n'est pas toujours une réalité, renforçant à cette occasion un sentiment d'appartenance fort des personnes en situation de handicap mental aux personnes relevant du milieu protégé.

Troisièmement, l'inclusion sociale suppose que la personne maîtrise un certain nombre de compétences. Or, si une personne en situation de handicap mental n'en présente pas assez, cela aura tendance à favoriser son exclusion plutôt que son inclusion en milieu ordinaire.

Enfin, les personnes en situation de handicap mental ont un parcours en milieu protégé qui atteste d'une socialisation particulière. Les normes et les valeurs qu'ils y ont intégré ne sont pas nécessairement les mêmes que celles existant en milieu ordinaire. Cela a pour conséquence de rendre plus compliquée l'interaction des publics issus du milieu ordinaire et protégé.

On pourrait penser que ces constats mettent en évidence la responsabilité des personnes en situation de handicap mental dans leur inclusion sociale, mais il n'en est rien. L'inclusion sociale des personnes est une responsabilité collective. Aussi, bien que devant proposer un cadre adapté à la situation des personnes, le milieu ordinaire ne semble pas valoriser le rôle social des personnes en situation de handicap mental. Cela a pour conséquence de provoquer des situations stigmatisantes, lesquels poussent les personnes à interagir au sein du milieu protégé faute de pouvoir faire l'expérience du milieu ordinaire. Former un entre-soi pour les personnes en situation de handicap mental est alors une garantie de développer une identité positive, dans un espace où la place de la personne est valorisée. Ainsi, plus que le regard porté par les personnes en situation de handicap mental sur elles-mêmes, c'est le regard que porte le milieu ordinaire sur le handicap qui interroge.

En conclusion, ce travail aura fait apparaître que les personnes ont un pouvoir d'agir sur leur inclusion sociale, mais que le milieu ordinaire, en plus de ne pas toujours proposer de solutions adaptées pour qu'une inclusion de fait soit possible, véhicule un regard parfois dévalorisant sur le handicap. En conséquence, les personnes en situation de handicap mental peuvent ne plus vouloir faire l'expérience du milieu ordinaire, présentant ainsi l'exclusion comme une conséquence sociale du handicap.

#### *IV.1.B. Question de recherche*

Les éléments que nous avons recueillis au cours de cette étude nous ont permis de faire évoluer notre questionnement. Voulant initialement interroger les mécanismes de participation sociale des personnes en situation de handicap mental, nos constats ont finalement fait apparaître la notion d'inclusion sociale. Cela nous a permis de mettre en évidence que les représentations sociales portées par le milieu ordinaire sur les personnes en situation de handicap mental jouent un rôle sur leur participation sociale, mais aussi sur leur possibilité d'inclusion. L'inclusion sociale faisant apparaître une responsabilité de l'environnement plus que de la personne.

Pour attester du lien étroit qui semble exister entre l'environnement social d'une personne et son degré d'inclusion sociale, il nous semble pertinent de formuler la question suivante :

- **Pourquoi l'environnement social représente-t-il une composante incontournable de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental ?**

#### *IV.1.C. Formuler une hypothèse*

Hypothèse :

*Parce que les représentations sociales véhiculées par l'environnement sur les personnes en situation de handicap mental déterminent l'inclusion sociale de ce public.*

L'inclusion sociale d'une personne en situation de handicap mental est une responsabilité collective. Ainsi, un groupe ne peut pas participer sans les personnes, et les personnes sans le groupe, ce qui met en évidence la dimension interactive de toute participation. L'environnement est alors un espace dynamique où sont affirmées des normes et des valeurs, les maîtriser est une condition pour « faire partie de ». L'environnement joue aussi un rôle socialisateur à l'égard des participants, ce qui peut permettre à chacun d'exercer un rôle social valorisé au sein du groupe et d'y être inclus. Mais, si l'individu doit maîtriser des règles établies par le groupe pour se voir attribuer un rôle social valorisé, cela laisse à penser que l'environnement social porte un regard sur les personnes. Ainsi, on peut penser qu'il y a une corrélation entre les représentations sociales portées par un environnement sur une personne et son degré d'inclusion sociale. Car, pour être inclus, il faut pouvoir bénéficier d'un rôle social valorisé, lequel est déterminé par les représentations de l'environnement sur la personne.

## **Chapitre V. Préconisations professionnelles & Réflexivité**

### *V.1.A Inclusion sociale et éducation spécialisée : Quelques pistes d'actions*

Au cours de ce travail l'utilisation du « nous » a été l'opportunité d'aborder le sujet dans une perspective objective, lequel nous a permis de faire un pas de côté pour comprendre la réalité du terrain. Néanmoins, l'utilisation du « je » peut se révéler intéressante pour présenter en quoi le sujet abordé a pu faire écho à la pratique professionnelle. L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental dessine un espace au sein duquel un certain nombre d'actions peuvent être proposées. Ainsi, en tant que futur éducateur spécialisé, j'aimerais ici proposer quatre préconisations, lesquelles seront présentées sous la forme d'un objectif général, poursuivi de plusieurs objectifs opérationnels.

Ce travail m'ayant permis de questionner le rôle que joue l'environnement social dans la démarche d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental, il me semble pertinent de proposer des actions visant les personnes du milieu protégé autant que celles issues du milieu ordinaire.

#### *Préconisation n°1 Respecter la singularité de la personne en situation de handicap mental*

##### **Objectif général : Questionner la volonté d'inclusion sociale avec la personne**

Objectifs opérationnels :

- Inclure la personne dans son histoire de vie
- Accompagner en équipe le projet de vie de la personne

Préconisation numéro une, elle est celle qui m'apparaît la plus essentielle. Accompagner une personne dans une perspective d'inclusion ne peut se faire sans avoir au préalable questionné si cela fait sens pour elle. Penser l'inclusion sociale ne doit jamais se résumer à contraindre la personne à participer à des activités en milieu ordinaire sans savoir ce que cela peut représenter pour elle. Le parcours social d'une personne est parfois synonyme de mise en échec, d'expérience stigmatisante, et de dévalorisation de soi. Respecter la volonté d'une personne à ne pas s'inclure à la société dans sa dimension globale, c'est alors reconnaître son droit de développer des relations sécurisantes dans un cadre protégé. Par conséquent, travailler en tant qu'éducateur spécialisé ne doit pas être synonyme d'inclusion sociale à tout prix.

Préconisation n°2 Distinguer le handicap et la personne en situation de handicap

**Objectif général : Intervenir sur l'environnement de la personne et reconnaître les compétences de la personne**

Objectifs opérationnels :

- Repérer les ressources et les contraintes de l'environnement pour proposer avec la personne des actions en lien avec son projet de vie.
- Identifier les compétences de la personne avec elle et travailler au développement de nouvelles compétences.

Si l'inclusion sociale doit être abordée dans une perspective collective, cela suppose que les personnes en situation de handicap mental ont un rôle à jouer. Je rejoins les propos d'une éducatrice spécialisée interrogée au cours de ce travail, laquelle définissait son travail comme un devoir, celui de : « mettre de l'individuel dans du collectif ». Reconnaître les ressources et les contraintes d'un territoire, c'est alors une formidable manière pour la personne d'être actrice, et de faire l'expérience d'un environnement favorisant ses compétences actuelles. C'est aussi une possibilité pour la personne d'acquérir de nouvelles compétences et d'évoluer vers d'autres environnements sociaux.

Préconisation n°3 Reconnaître la capacité d'autrui à faire évoluer ses représentations

**Objectif général : Reconnaître que l'inclusion sociale est une responsabilité collective**

Objectifs opérationnels :

- Déconstruire les possibles représentations autour du handicap en proposant des actions de sensibilisation en milieu ordinaire (collège, lycée, associations)
- Mettre en avant la responsabilité de chacun pour que le milieu ordinaire relève d'une situation sociale et non plus d'une situation de handicap
- Proposer des passerelles du milieu ordinaire vers le milieu protégé en organisant des activités ouvertes à tous et animées par les personnes en situation de handicap.

La dernière préconisation n'est pas des moindres, elle concerne le regard de l'autre. Faire évoluer les représentations des personnes issues du milieu ordinaire sur le handicap, pourrait ne pas avoir de sens dans la pratique d'un éducateur spécialisé. En effet, l'accompagnement s'articule le plus souvent auprès de la personne. Pour autant, développer une approche globale en essayant d'agir sur les représentations liées au handicap ne semble pas dénué de sens. On peut alors penser que les personnes du milieu protégé témoignent de leur vie auprès de différents publics ou que le milieu protégé s'ouvre au milieu ordinaire en proposant certaines activités. Valoriser le rôle d'une

personne en situation de handicap par sa position d'experte peut alors conduire à déconstruire certaines représentations, dessinant ainsi les contours d'une société plus inclusive.

### *V.1.B Une évocation personnelle du sujet*

Au terme de cet écrit, je constate que cette recherche a considérablement fait évoluer mes connaissances du sujet. Investi auprès de publics en situation de handicap mental au début de ma formation, j'avais toujours perçu les notions de participation et d'inclusion sociale comme des objectifs à atteindre. Un peu comme une fin en soi, l'inclusion était pour moi l'assurance de lendemains qui chantent.

Animé par un sentiment de bienveillance, il m'est arrivé en première année de proposer des actions du milieu protégé vers le milieu ordinaire car je croyais en la capacité des personnes à évoluer dans un nouvel environnement. Mais, ce n'est pas parce qu'on croit dans les possibilités d'une personne qu'on fait un monde honorable. Ainsi, j'ai pu penser à tort que les personnes voudraient s'inclure avec les autres à force de participer. Mais, ai-je questionné le sens que les personnes mettaient sur cette participation ? Surement pas assez. Peut-être que certaines personnes n'étaient pas là pour développer de nouvelles compétences, peut-être que d'autres ne mettaient pas un sens positif sur le fait de participer. Après 3 ans de formation, je pense que la bienveillance peut conduire à faire fausse route et que l'inclusion sociale n'est pas une fin en soi. Au travers de mon parcours et des rencontres, j'ai donc appris que tout le travail d'un éducateur spécialisé tenait à la possibilité de faire « avec l'autre » et non pas « pour l'autre ».

Enfin, cette recherche m'aura permis de mettre en lumière que l'inclusion sociale est une responsabilité collective. La volonté de participation d'une personne en situation de handicap n'est donc pas suffisante si l'environnement ne reconnaît pas que la personne peut jouer un rôle. A l'aube ce travail, j'ai pensé que la participation sociale et culturelle des personnes en situation de handicap mental était liée à l'image qu'elles avaient d'elle-même. Mais en allant plus loin, j'ai vu que la participation et l'inclusion sociale tiennent surtout au regard que le milieu ordinaire porte sur les personnes en situation de handicap mental. Cela me permet donc de renforcer ma pratique professionnelle, car je pense qu'une démarche d'accompagnement doit plutôt s'inscrire dans une approche globale, interrogeant l'environnement, plutôt qu'individuelle, questionnant uniquement les capacités de la personne.

## Conclusion générale

Au début de travail de recherche, nous nous sommes demandé si le regard que les personnes en situation de handicap mental portent sur elle-même jouait un rôle dans leur participation sociale.

Au moment d'élaborer cette question, nous avons implicitement fait l'hypothèse que chaque personne développe une image d'elle-même. Or, grâce aux lectures et aux entretiens que nous avons réalisés, nous nous sommes rendu compte que l'image de soi témoigne d'une construction collective. Très vite, l'étude de la participation sociale des personnes en situation de handicap mental nous a alors permis de mettre en avant le rôle de l'environnement social sur l'individu.

Grâce à un détour théorique conséquent mais nécessaire, nous avons pu identifier que l'environnement social joue un rôle sur l'individu. Tout au long de sa vie, une personne souhaitant participer socialement doit alors répondre à un certain nombre d'exigences sociales. L'environnement est alors un lieu où la personne fait l'apprentissage de normes et de valeurs, lesquelles lui permettront à terme d'interagir avec autrui. On parle alors de socialisation. Dans les faits, l'environnement est aussi un lieu où se construit l'identité. C'est un espace où l'individu doit composer avec l'image qui lui est renvoyée par le groupe. Ce droit de regard du groupe sur l'individu garantit la possibilité de participer, car il est essentiel d'être considéré positivement par autrui pour pouvoir développer des liens soutenus.

A ce moment de nos recherches, nous nous sommes alors interrogés sur la possibilité d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental. Comme nous savions que la participation sociale des personnes pouvait les conduire à hériter d'une image dévalorisée, questionner l'inclusion sociale de ce public était une manière de comprendre le degré de participation des personnes en situation de handicap mental. Ici encore, le parcours social des personnes a pu montrer que l'inclusion sociale n'est pas toujours une évidence. L'environnement social véhiculant des représentations sur les personnes, il leur est difficile de participer de manière soutenue. En réponse à l'exclusion, les personnes en situation de handicap mental peuvent former un entre-soi. Ce qui leur permet d'évoluer dans un espace valorisant leur rôle social.

En conclusion, nos recherches nous auront permis de comprendre que ce n'est pas tant l'image que la personne a d'elle-même qui conditionne sa participation, mais que cela relève plutôt du regard que l'environnement social porte sur les personnes en situation de handicap mental. Faisant apparaître que l'inclusion sociale est une responsabilité collective.

## Bibliographie

### Ouvrages

**Allemandou, B.** (2003). *Les orphelins, enfants de la Patrie*. Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2002, 271 p.

**Baridon, M.** (1993). *Georges Berkeley: Alciphron ou le Petit philosophe*. XVIII<sup>e</sup>. 842 p.

**Bernard, V.** (2012). *Interventions sociales et empowerment*. l'Harmatan. 213 p.

**Benedict Ruth In, Claude Dubar** (2010). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin. (4<sup>e</sup> édition). 251p.

**Bourdieu, P.** (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de minuit, 670p.

**Bourdieu, P., Champagne, P., Lenoir, R., Poupeau, F., & Rivière, M. C.** (2012). *Sur l'État. Cours au collège de France (1989-1992)*. Seuil. 654 p.

**Bowlby, J.** (2014). *Amour et rupture, les destins des liens affectifs*. Albin Michel. 185p.

**Cabestan, P.** (2015). *Qui suis-je? Identité-ipse, identité-idem et identité narrative. Le philosophoire*. 160p.

**Castelein, P.** (2013). *CIF & PPH, un « langage commun » pour comprendre le handicap*. Bruxelles. Ed. Imago. 177 p.

**Codol, J. P.** (1981). *Approche cognitive du sentiment d'identité. Social information*. 313 p.

**Cyrułnik, B.** (2001). *Vilains petits canards (Les)*. Odile Jacob. 241p.

**Dubar, C.** (2015). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin. (4<sup>e</sup> édition). 251p.

**Dubet, F.** (2014). *Inégalités et justice sociale*. La Découverte, « Recherches ». 217 p.

**Dubet F.** (2016) *Sociologie de l'expérience. Édition le point, Collection Essai*. Paris, France.359p.

**Durkheim, E.** (1993), *Le Suicide : Étude de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige » (n° 19). 463 p.

**Fischer, G. N.** (2020). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale-6e éd.* Dunod. 193 p.

**Freud, S.** (2016). *Sur le rêve*. Éditions Payot. 643p.

**Guillain, A.** (2001). *Psychologie d'ici et d'ailleurs*. Montpellier : Université Paul Valéry. 204 pages.



**Goffman, E.** (1975), *Stigmate : les usages sociaux du handicap*. les Éditions de minuit, collection le « Sens commun ». Paris, 1998. 175 p.

**Jouffray, C.** (2014). *Développement du pouvoir d'agir. Une approche de l'intervention sociale*. 154 p.

**Kaswin-Bonnefond, D.** (2003). *Carl-Gustav Jung*. Paris cedex 14, France. PUF. 248 p.

**Kelman, H. C.** (1969). *La tromperie dans les expériences de psychologie*. In Psychologie sociale et expérimentation. 420 p.

**Lahire, B.** (1998), *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Nathan, France : Paris. 326 p.

**Lazarsfeld, P.** (1981). *Les chômeurs de Marienthal*. Ed. de Minuit. 113p.

**Linton Ralph In, Claude Dubar** (2010). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin. (4<sup>e</sup> édition). 251p.

**Marmion, J.F.,** (2015). *Freud et la psychanalyse*. Éditions Sciences Humaines, « Petite bibliothèque », 168 p..

**Mativa, G., & Bunou S.** (2011). *La valorisation par les rôles sociaux, outil pédagogique*. Société des écrivains. 80p.

**Mead, G. H. In, Dubar Claude** (2010). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin. (4<sup>e</sup> édition). 251p.

**Morin, R.** (1987)., *Diderot et l'imagination*. Les belles lettres. Besançon, France : 327p.

**Piaget Jean In, Claude Dubar** (2010). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin. (4<sup>e</sup> édition). 251p.

**Wolfensberger, W.** (1991). *La valorisation des rôles sociaux : introduction à un concept de référence pour l'organisation des services*. Éditions des Deux continents. 188 p.

### **Articles & revues**

**Le Floch, A., & Ropars, G.** (2017). *Left-right asymmetry of the Maxwell spot centroids in adults without and with dyslexia*. *Proceedings of the Royal Society*. 22p.

**Twenge, J. M.,** (2002). *Exclusion sociale et comportement d'auto-défense*. *Journal of Personality and Social Psychology*. 27p.

**Twenge, J. M.,** (2005). *Exclusion sociale et auto-régulation*. *Journal of personality and social psychology*, 36p.

## **Textes officiels**

**Convention des Nations Unies**, (2006). Convention relative aux droits des personnes handicapées. (s. d). Consulté le 10 mars 2021 à l'adresse <http://www.french/law/disabilities/>

**Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, Article 1**. (s. d.). Legifrance. Consulté le 7 janvier 2021 à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/constitution/declaration-des-droits/>

**Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapée**. (s. d.). Legifrance. Consulté le 7 janvier 2021 à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/000789829/>

**Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**. (s. d.). Legifrance. Consulté à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/JORFTEX000078978/>

**Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**. (s. d.). Legifrance. Consulté le 7 janvier 2021 à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/2005-102PL/>

## **Références graphiques**

**Schéma 1. Ségrégation, intégration et inclusion sociale**. (s.d.). Consulté le 23 mars 2021 à l'adresse : <https://www.starting-block.org/actus/focus/661-handicap-et-vie-associative/>

## **Remerciements**

A Gwen, Jessica, aux personnes rencontrées ainsi qu'aux professionnels qui, soucieux des questions d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental, m'ont fait part de leurs savoirs et de leurs expériences.

Ces rencontres ont été l'occasion de mieux comprendre les enjeux que soulève l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap mental, tout en mettant en évidence l'importance du choix de la personne dans toute démarche qui se voudrait inclusive. Ici encore, l'éducation spécialisée prend tout son sens, ce n'est jamais un « pour l'autre », mais un « avec l'autre ».

## **Nés sous la même étoile ?**

### *Les personnes en situation de handicap mental à l'épreuve de la participation sociale : Étude d'une responsabilité collective*

Historiquement, les personnes en situation de handicap mental n'ont pas toujours été intégrées au système social. En France, il aura ainsi fallu attendre le XXème siècle pour que les pouvoirs publics reconnaissent le droit des personnes, alors appelées « handicapées » à faire partie intégrante de la société française. Reconnaître le droit des personnes à participer pleinement à l'espace social, au travers du travail, de l'éducation, de la culture, a alors mis en évidence une chose : Il n'y a pas de handicap en soi, mais des situations de handicap.

Ainsi, le handicap a des conséquences sociales, et la société doit être en mesure de compenser ces conséquences afin de garantir le droit des personnes à vivre de façon aussi égale que tout autre citoyen. Cela dessine alors les contours d'une responsabilité collective : La participation sociale des personnes en situation de handicap mental ne pouvant être effective sans que l'environnement social ne soit adapté.

Toutefois, le parcours des personnes tend à mettre en évidence que la participation sociale n'est pas toujours une expérience positive. L'environnement social est alors un lieu où des savoirs-faire et des savoirs-être sont demandés, c'est un espace où le regard d'autrui peut constituer une épreuve pour les personnes issues du milieu protégé.

Questionner les représentations sociales du handicap est alors une manière de comprendre le rôle de l'environnement social sur la possibilité de participation sociale de chacun. Faisant inévitablement apparaître la question de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mental.

**Participation sociale, Situation de handicap mental, Milieu ordinaire, Environnement social, Regard, Inclusion sociale, Socialisation, Identité, Représentation sociale, Image de soi**

**Diplôme d'État d'éducateur spécialisé**

---

*Session : Mai 202*